

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

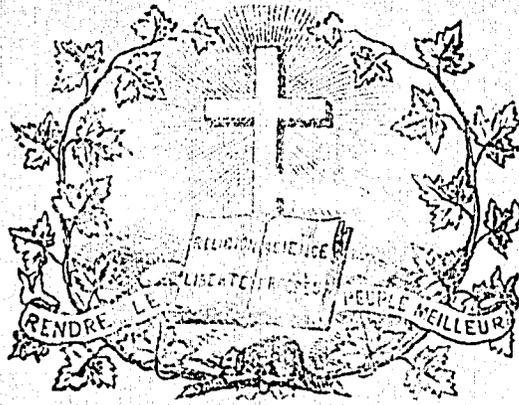
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IV. Montréal, (Bas-Canada) Mars, 1860. No. 3.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE: Le Vendredi saint, par le vicomte Walsh.—Séances: Compte-rendu du Cours d'histoire du Canada de M. Forbair à l'Université Laval, rapporté par M. Arthur Gosselin, élève de l'Université.—Histoire Naturelle du Canada, les Aigles, par J. M. Lemoine.—Éducation: Emploi des moyens de persuasion avec les enfants. Fédon.—Comment les parents rendent leurs enfants vicieux, mœurs, vices et égéries. Biens.—De l'enseignement de la musique, (suite) par M. E. Blain.—De l'importance de l'enseignement de la musique vocale dans les écoles, par M. T. Amyrault.—Exercices pour les élèves des écoles: Vers à apprendre par cœur: La résurrection, suite d'Ézéchiel. L'écriture.—Exercices de grammaire.—Avis: Objets: Nomination d'inspecteurs d'école.—Annexion de municipalité.—Nomination de commissaires d'école.—Diplômes accordés par des bureaux d'examineurs.—ÉDUCATION: Conseil de l'Instruction Publique.—Dixième conférence de l'Association des instituteurs de l'école normale Jacques-Cartier.—Neuvième conférence de l'Association des instituteurs de l'école normale Laval.—Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour 1859: Extraits des rapports des inspecteurs (suite).—Revue bibliographique: Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Nouveau Brunswick pour 1859.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes. Paris, Québec, Montréal.—Petite revue mensuelle.—NOTIQUES ET FAITS DIVERS: Bulletin des lettres.

de Saint-Denis et de Notre-Dame se couvraient du cilice et de la cendre, les successeurs de Clovis et de saint Louis se décommodaient, et prenaient des habits violets, couleur du deuil des rois.

Sans vouloir blâmer les temps actuels, nous les plaignons d'être déshérités de tous ces antique, de tous ces pieux usages. Et nous avons beau chercher quel avantage, quelle garantie les pouvoirs humains peuvent trouver à s'isoler de Dieu; nous ne voyons que délire et vertige dans pareille pensée.

C'est un sentiment reçu sans contradiction dans toute l'Eglise, (1) que les apôtres ont institué les fêtes dont les mystères s'étaient passés sous leurs yeux. Saint Augustin met en ce rang la *passion*, la *Résurrection*, l'*Ascension*, et la *descente du Saint-Esprit*. Mais on convient qu'en ces commencements, comme dans presque toute la suite des siècles, la fête de la Passion et du Vendredi saint, tout auguste qu'elle a toujours été, était une fête de prière, de travail et de mortification, plutôt que de repos et de réjouissance. Les Latins firent paraître autant de vénération que les Grecs pour ce saint jour. Ils en chôchèrent la fête en plusieurs endroits. Ce ne fut qu'au milieu du seizième siècle qu'elle fut réduite à une demi-fête, terminée à midi, après les offices du matin et avec ceux des *Judi* et *Samedi saints*.<sup>22</sup> Alors on redoublait on l'on prolongeait les veilles, les mortifications, les lectures saintes et les prières. Toute la nuit se passait à jeûn dans l'assemblée des fidèles; c'était une coutume venue des apôtres mêmes; personne n'était exempt du jeûne, hors les enfants au-dessous de sept ans. On y lisait toute la passion, selon les quatre évangélistes, divisée en douze leçons; après la nuit on continuait l'office du jour aux heures ordinaires; mais on n'y faisait point d'oblation ni de sacrifice.

Rien ne frappe plus l'âme de tristesse que l'aspect de nos églises. Le matin du Vendredi saint, la couleur violette n'a plus semblé assez de deuil; c'est du noir, du noir, comme pour nous autres mortels, que l'on a étendu sur l'autel du Dieu immortel. C'est sur le drap mortuaire des chrétiens que le crucifix est exposé aux adorations.

Ces mots répétés d'une voix lente et triste reviennent souvent dans l'office de ce jour:

« Collocavit me in obscuris, — sicut mortuos seculi,  
« Posuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam: *Jesus Nazarenus, rex judæorum*.

« Christus factus pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.<sup>23</sup>

Ils n'ont mis dans un lieu obscur, comme les morts du siècle; comme ceux que l'on descend au tombeau.

Ils ont mis au-dessus de sa tête une inscription pour dire la cause de sa condamnation.

Ils ont écrit: Jésus le Nazaréen, roi des Juifs.

Pendant que l'on psalmodie ces versets, tous les prêtres sont à genoux sur les dalles nues du sanctuaire, et des acolytes étendent sur l'autel, sans ornement aucun, devant le tabernacle vide et ouvert, une nappe de lin.

## LITTÉRATURE.

### Le Vendredi Saint.

Voici venu le jour de la grande tristesse chrétienne, le jour que les cloches n'annoncent pas, le jour où les autels n'ont pas de sacrifices, le jour où les sanctuaires sont en deuil et ne retentissent que de lamentations, le jour où les mères disent à leurs petits enfants: Aujourd'hui, « le bon Dieu est mort; il faut que que vous fassiez aussi pénitence, et que vous rompiez le pain sec avec nous. » Car en cette journée, le deuil n'est pas seulement à l'entour des autels, mais il doit être encore dans les maisons chrétiennes. Et ce n'est pas assez qu'il n'y ait plus de cantiques dans les églises, il faut qu'il n'y ait plus de joie au foyer.

Dans les capitales, toujours si agitées et si bruyantes, quand vient la grande journée de tristesse, on s'aperçoit peu que les sonneries des églises ont cessé depuis la veille. Mais dans les villes de province, ce silence des cloches a quelque chose de lugubrement solennel; quelques horloges publiques aussi se taisent, et l'on dirait que le temps ne va plus, parce que Dieu est mort.

Ce jour-là, dans quelques pays, la langue de fer du temps ne redisait aux hommes qu'une seule heure:

Trois heures!  
Heure de la mort du Rédempteur! heure qui a entraîné le cri qui a fait trembler la terre, et qui a fait fendre les rochers, déchirer le voile du temple, se cacher le soleil, s'entr'ouvrir les tombes, ressusciter des morts; ce grand cri: *Consummatum est!!!* Dans beaucoup de villes aussi, les habitants ne portent, le *Vendredi Saint*, que des vêtements noirs, et nous avons vu de fervents catholiques ne pas vouloir se servir de leurs voitures le jour où le Sauveur avait baigné de son sang et de sa sueur le chemin du Calvaire.

Autrefois, dans le *royaume très-chrétien*, la tristesse s'étendait de nos vieilles églises à nos vieux palais. Et quand les pontifes

(1) Fêtes de l'Eglise.

Puis un chantre dit la prophétie suivante d'Osée :

“ Voici ce que dit le Seigneur : Dans l'excès de leur tribulation, quand la douleur pèsera sur eux, ils se hâteront de revenir à moi ! Tenez, venez, diront-ils, retournons vers le Seigneur ; c'est lui qui nous a mis en captivité ; c'est lui qui fera cesser notre servitude.

C'est lui qui nous a blessés ; c'est lui qui nous guérira.

Dans deux jours il nous rendra la vie, le troisième jour il nous ressuscitera d'entre les morts.

Alors nous vivrons en sa présence et nous connaîtrons la puissance du Seigneur ; et nous nous attacherons à lui, comme au salut.

Il viendra à nous, comme la rosée qui tombe en son temps sur la terre.

Que te ferai-je, ô peuple d'Éphraïm ? Que te ferai-je, ô peuple de Judée ?

Seigneur, votre miséricorde ressemble à un nuage du matin, à la rosée que le soleil fait disparaître quand il se lève dans le ciel.

J'ai exposé les prophètes aux tourments, à la mort, pour vous annoncer les paroles de ma bouche et pour que vous fussiez éclater votre innocence comme la lumière ; car j'aime mieux l'obéissance que les sacrifices et les riches offrandes.

Seigneur ! Seigneur ! je me suis souvenu de vos anciens prodiges ; et j'ai été saisi d'épouvante.

Seigneur ! Seigneur ! je le sais, vous paraîtrez sur les nuées quand les temps seront accomplis ; vous paraîtrez entre deux chérubins, et vous vous ferez connaître.

Dieu paraîtra du côté du Liban, et le saint viendra d'une montagne couverte d'arbres épais. Sa gloire efface l'éclat des cieux, et la terre retentit de ses louanges !”

Après ces prophéties, la Passion de Notre-Seigneur est chantée par trois prêtres. Ce chant, d'une haute antiquité est dialogué : les Juifs, Pilate, Hérode, les apôtres et Jésus lui-même, parlent et se répondent tour à tour ; quand on en est venu à ces paroles, on récite :

“ Et, inclinatio capite, reddidit spiritum.” Les chants cessent, un grand silence se fait dans l'Eglise, et l'on n'entend plus que le mouvement des fidèles qui se prosternent et baisent la terre que le Sauveur a trempée de son sang.

Après la Passion, le prêtre à l'autel, fléchissant le genou et tendant les bras à chaque oraison, prie pour toute la terre, pour la sainte Eglise, pour le pape, pour les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres ; pour les rois, pour les catéchumènes, pour toutes les nécessités, pour les hérétiques et les schismatiques, pour les juifs, pour les païens et les idolâtres.

Entre chacune de ces oraisons, l'officiant a dit : *Flectamus genua*. Et le chœur a répondu : *Levate*. Mais à la prière pour les juifs, qui ont tué le Fils de Dieu, le prêtre ne fléchit pas le genou ; il y a là une grande horreur marquée contre le peuple déicide.

Maintenant, grands et petits, puissants et faibles, heureux et malheureux, riches et pauvres, tous vont adorer la croix. Le prêtre est à l'autel, et découvrant au peuple une des branches de l'arbre du salut, s'écrie : *Ecce lignum crucis !* Et le chœur répond : *In quo salus mundi pendit*. Puis, s'avançant du côté droit de l'autel, et dépouillant une autre branche de la croix, il dit encore : *Ecce lignum crucis !* Et de nouveau les choristes répètent : *In quo salus mundi pendit*. Enfin une troisième fois il dit, du milieu de l'autel, en élevant davantage la voix : *Ecce lignum crucis ?* Et la croix tout entière est alors découverte et montrée à la foule chrétienne, qui depuis bien des jours n'a vu le crucifix que voilé, et qui dans ce moment le contemple avec le front couronné d'épines, avec les mains et les pieds percés de clous, avec le côté ouvert par le fer de la lance.

Et quand le fils de l'homme est ainsi montré tout sanglant, tout meurtri des tortures de la Passion, le prêtre continue à chanter :

*Popule meus, quid feci tibi ? in quo contristavi te ? responde mihi.*

O mon peuple ! que t'ai-je fait ? en quoi t'ai-je contristé ? ô mon peuple ! réponds-moi.

Parce que je t'ai délivré de la captivité, parce que durant quarante ans je t'ai nourri dans le désert ;

Parce que de la stérilité je t'ai conduit dans une terre féconde ; qu'ai-je pu faire de plus pour toi ? N'as-tu pas été la vigne que j'ai plantée, que j'ai gardée sous ma protection ? Et tu m'as attaché à la croix ! et quand j'ai eu soif, tu m'as donné à boire du vinaigre et du fiel !

O mon peuple ! que t'ai-je donc fait, et en quoi t'ai-je contristé ? ô mon peuple ! réponds-moi.

Pour te sauver de l'Égypte, j'ai englouti, sous les flots de la mer, le Pharaon et ses cavaliers, et tu m'as livré aux princes des prêtres !

Je t'ai ouvert un passage à travers les vagues de l'abîme, et tu m'as percé le côté d'une lance !

J'ai marché devant toi, colonne lumineuse de nuées, et tu m'as traîné au prétoire de Pilate !

Je t'ai nourri de la manne qui tombait du ciel, et tu m'as souffleté et meurtri de coups !

J'ai fait sortir l'eau du rocher pour étancher ta soif, et toi, tu ne m'as donné à boire que fiel et vinaigre !

J'ai mis dans tes mains le sceptre de la puissance, et toi tu as mis un roseau dans ma main et une couronne d'épines sur mon front !

Je t'ai fait monter à un trône de puissance, et tu m'as élevé sur une croix !

*Agios, ó theos ! Agios, ischiros ! Sanctus fortis ! Agios athanatos, eleison imas ! Sanctus et immortalis, miserere nobis !* On le voit, dans sa profonde douleur, l'Eglise n'a plus assez d'une langue pour crier vers Dieu :

O Seigneur, vous êtes fort, vous êtes saint, vous êtes immortel, ayez pitié de nous !

Il règne, dans cette partie de l'office, comme du délire ; et dans ces angoisses, ces paroles si simples et qui reviennent souvent : O mon peuple ! que t'ai-je donc fait ? vont toucher les cœurs les plus froids.

Ici, s'il y a des rois dans l'Eglise, ils peuvent prendre leur part de l'enseignement qui est donné aux puissants de la terre. S'ils ont en à se plaindre de leurs sujets ; si leur pays a répondu par l'exil et la proscription au bien qu'ils voulaient lui faire ; si ceux qui ont nourri, vêtu et abrité les pauvres, n'ont plus d'asile à eux ; si ceux qui ont eu des palais n'ont plus une pierre pour reposer leur tête ; qu'ils ne se plaignent pas trop amèrement, et qu'ils mettent leurs royales douleurs aux pieds des douleurs divines de Jésus de Nazareth, roi des Juifs, et fils de l'éternel Seigneur Jéhovah, Dieu des empires et des armées !

Les hymnes et les versets douloureux de la Passion sont alternativement psalmodiés, pendant que le crucifix découvert est exposé sur un carreau de velours noir, comme un roi mort sur un lit funéraire.

Pour venir baiser les pieds et les mains percés de clous, et le côté entr'ouvert du Sauveur, les plus hauts en puissance et en dignité, les rois, les archevêques, les évêques, les princes, s'il y en a dans l'église, ôtent leurs chaussures et adorent pieds nus. La foule les suit, et vient avec eux ; car il est mort pour tous ; et le mendiant qui tend la main à la porte du temple a dans le sang rédempteur une aussi grande part que le monarque et le pontife.

La veille, quand l'hostie avait été portée du maître-autel à la chapelle du tombeau, toutes les pompes du sanctuaire avaient été déployées : les chapes rouges à bosses d'or, les aubes de dentelles à grands ramages, les dalmatiques orientales, la croix et les chandeliers de vermeil, l'encens le plus pur d'Arabie, les sons graves de l'orgue accompagnaient le *Pange lingua*. . . Mais le Vendredi saint, c'est en silence, c'est en grande tristesse, sans orgue, sans magnificence, que les saintes espèces sont rapportées au sanctuaire pour être consommées par le prêtre. Après la communion, l'office est terminé, et si dans l'église la foule demeure encore, c'est que tout le peuple veut baiser la croix ; et pendant toute la journée de mort, vieillards et jeunes hommes, femmes et enfants se succèdent à cette adoration.

Après du crucifix se trouve un plat ou de cuivre ou d'argent, où le riche et le pauvre déposent leur aumône ; car ce n'est pas dans une journée de douleur que les malheureux peuvent être oubliés.

Dès sept heures du matin, avant que les artisans soient allés à leur travail quotidien, la Passion de Notre-Seigneur a été prêchée ; à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle Jésus-Christ est mort, elle l'est de nouveau ; dans la cité, tous les chrétiens veulent être émus au récit des douleurs d'un Dieu.

Voilà tout à l'heure deux mille ans que la *Passion de Notre-Seigneur* est prêchée aux fidèles : eh bien, le prêtre chrétien n'a besoin que de foi et d'amour pour faire couler d'abondantes larmes ; il y a des sources qui ne s'épuisent jamais, et des récits qui se passent d'art et d'éloquence, de recherche et d'embellissements humains.

Je me souviendrai toujours avoir entendu un missionnaire, un pèlerin revenant de Jérusalem (M. l'abbé Forbin de Janson, aujourd'hui évêque de Nanci.) Plein des souvenirs de la ville sainte, il racontait toutes les stations de la voie douloureuse, et sa parole, vive et simple, forte et pittoresque, faisait vraiment voir la sueur, les larmes et le sang dont le chemin du Golgotha avait été arrosé. En l'écoutant, on avait pour ainsi dire passé les mers avec le prêtre, descendant de vieux chevaliers croisés. On se croyait tour à tour au jardin des Oliviers, au palais de Caïphe, au prétoire de

Pilate : avec lui on était pèlerin, à travers toutes les stations ; avec lui on gravissait la pénible montagne du Calvaire ; avec lui on frémissait, on se repentait, on priait et l'on espérait.

La journée du Vendredi saint se termine par le chant du *Stabat Mater*, cette hymne de maternelle douleur, que les femmes ne répètent qu'en pleurant, parce que mieux que nous elles conçoivent les angoisses de la mère assise au pied de la croix.

Oh ! pour remuer les âmes, Pergolèse n'avait pas besoin de compo- et son immortel chef-d'œuvre ; le simple chant de l'Église est, selon moi, saisissant de tristesse et de résignation.

Ce récit des douleurs de Marie peut se passer de toute la magie de l'art, de toutes les pompes des grandes églises. Au hautbeau, devant l'humble autel en deuil, des femmes, des mères, alternant les strophes avec le prêtre et les deux enfants de chœur, c'est assez pour émouvoir et faire pleurer les yeux.

Que ceux qui liront ce que je dis ici ne croient pas que je veuille oct à nos pères les âmes que la bonne musique peut leur prêter... Oh ! non, je me réjouis quand les arts viennent se sanctifier près des autels : la vraie mission des beaux arts, c'est de glorifier Dieu. Mais je veux qu'en entrant dans les églises ils quittent leur air mondain, et que jamais ils n'amènent dans le sanctuaire des pensées et des souvenirs profanes.

Que la musique qui loue le Seigneur soit vierge, et que les hommes qui l'écourent ne puissent pas lui dire : nous l'avons entendue ai leurs.

VICOMTE WALSH.

SCIENCE.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XIV.

(Suite.)

De retour au Saül St Louis, Champlain part immédiatement pour Tadoussac et de là s'embarque pour la France, où il comptait que sa présence serait plus utile qu'au Canada, dont l'avenir était en jeu de l'autre côté de l'Atlantique.

Alors commença pour Champlain une série de démarches pénibles et souvent infructueuses. Et c'est ici surtout qu'il faut admirer sa persévérance inébranlable, son énergie à toute épreuve, j'allais dire sa foi au succès, dans cette lutte corps à corps avec les obstacles de tout genre, surtout ceux créés par l'envie et l'intérêt, les plus durables de tous. Le nombre des amis de la colonie diminuait tous les jours ; car n'ayant été guidés dans le principe que par des motifs de lucre, les marchands avaient été bientôt dégoûtés de l'entreprise ingrate à laquelle ils avaient d'abord donné l'appui de leurs capitaux. Cependant après deux années d'efforts stériles, et grâce aussi au prestige du nom de Condé, il parvint en 1615, à constituer une société composée des marchands des mêmes trois villes de Rouen, de St. Malo et de La Rochelle, lesquels, comme nous l'avons vu, n'étaient liés en 1613, par aucun pacte social. Au moment de clore l'acte, les marchands de La Rochelle firent défaut, mais nonobstant cette défection ceux des autres villes signèrent, et Champlain vit le triomphe de sa persévérance, et le Canada put espérer des jours plus prospères, sous le patronage d'une société puissante et nombreuse.

La situation plus avantageuse des affaires de la colonie, permit à M. de Champlain de réaliser un projet auquel il avait depuis longtemps songé, mais qu'il n'avait pu jusque là mettre à exécution faute de ressources suffisantes ; c'était d'introduire des missionnaires au Canada. Il communiqua son dessein à M. Honel, inspecteur des salines, à Brouages, qui avait en des rapports avec les Récollets. Ce Monsieur vint plus tard au Canada et c'est probablement à cause de lui qu'une de nos compagnies du bas du fleuve porte aujourd'hui le nom de Rivière-Ouelle.

L'ordre de Saint-François d'Assise fondé au 15<sup>ème</sup> siècle s'était considérablement accru depuis sa fondation et on avait fini par en former plusieurs autres ordres avec des règles différentes. Les principales divisions étaient celles des Cordeliers, des Capucins, et des Récollets ou Recolecti. Ces derniers étaient très répandus dans l'Espagne qui en avait envoyé un grand nombre dans l'Amérique Espagnole, où en 1622, suivant le père Leclerc l'on comptait déjà plus de 500 couvents. Appelés en France par le

duc Louis Gonzague ils fondèrent leur première maison à Nevers et de là ils formèrent plusieurs provinces, entre autres celle de St. Denis laquelle comprenait Paris et les diocèses qui l'environnent. Le P. Garnier à qui le Sieur Hugel s'adressa lui procura quatre Récollets que la compagnie qui venait d'être formée s'engagea à entretenir. Ces religieux étaient les pères Denis Jamais, Jean d'Olbeau, Joseph Le Caron, et Pacifique Duplessis.

Champlain était au comble de ses vœux ; il apportait aux colons du Canada des secours temporels et spirituels, et avec ces derniers les bénédictions du Ciel sur sa colonie. Après une heureuse traversée, il arrive à Tadoussac le 25 mai 1615, puis à Québec où il lui sembla rentrer comme dans une nombreuse famille dont il eût été le père. Un seul des Récollets resta à Québec, le père d'Olbeau, les trois autres se rendirent aux Trois-Rivières, où il y avait un petit poste pour la traite où se rendaient beaucoup de Sauvages Algonquins, surtout des Antikameques et quelques Français.

Bientôt l'on vit s'élever deux chapelles sur les bords du St. Laurent : la première fut à Québec. Le père d'Olbeau s'était entendu avec Champlain à ce sujet et on travailla avec tant d'ardeur qu'au bout de quinze jours, la foule est aujourd'hui la place publique de la basse-ville, on avait bâti une petite chapelle ainsi qu'une maison pour le père. C'est le 25 juin 1615 que fut dite dans cette chapelle la première messe célébrée sur nos rivages. Tous les Français communièrent à cette messe, on chanta un *Te Deum* d'actions de grâces et le canon annonça au loin le premier sacrifice de l'Homme-Dieu dans ces régions sauvages.

Ce fut l'inauguration de l'Église du Canada, et il est à remarquer que pendant bien des années, Québec fut le centre d'où la religion se répandit de tous côtés depuis le golfe St. Laurent jusqu'à celui du Mexique. Quelques ordres débarquèrent à la vérité dans la Virginie, lorsque lord Baltimore y conduisit une émigration d'Anglais catholiques, mais cette mission ne fut que transitoire comme la colonie qu'elle accompagnait, et d'ailleurs il y avait alors plus de 15 ans que nous avions nos missionnaires.

Un mois après l'erection de la chapelle de Québec, le 26 juillet, le père Le Caron des Trois-Rivières bénissait à son tour une chapelle et y célébrait la sainte messe.

XV.

La seule découverte que nous ayons ici à mentionner est celle de la Baie de Barin par le capitaine de ce nom, cherchant le passage du Nord-Ouest, remonta plus au Nord que ses devanciers et découvrit vers le 58<sup>e</sup> de latitude une grande baie auquel il donna le nom de baie de Barin.

Dans cette partie de notre histoire nous aurons un guide de plus, le père Leclerc, qui a écrit bien des années après M. de Champlain et qui, sans être tout à fait contemporain, avait l'avantage de pouvoir profiter des vieux écrits des pères Récollets, dont un, le père d'Olbeau, est celui de qui nous tenons ce que nous avons dit touchant les deux premières messes qui furent célébrées au Canada.

Peu de temps après leur arrivée, les Récollets avaient convoqué une assemblée à laquelle assistait Champlain et quelques notables de la colonie. Avant de laisser la France ils avaient obtenu par le moyen du nonce apostolique tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les fonctions ecclésiastiques mais le bref n'arriva en Canada qu'en 1618. Dans cette assemblée il fut décidé que le père d'Olbeau irait à Tadoussac pour desservir les quelques Français qui s'y trouvaient et travailler à la conversion des Papinachois et autres peuplades de cet endroit ; le père LeCaron devait se rendre chez les Hurons ; le père Duplessis resterait aux Trois-Rivières, et enfin à Québec le père Jamais, qui était le père commissaire des Récollets.

Ici, avant de suivre Champlain dans son nouveau voyage, une récapitulation serait très utile pour nous empêcher de confondre les différents voyages qu'il a déjà faits. Résumons donc en peu de mots.

Champlain fonde Québec en 1608.—En 1609 il fait sa première expédition contre les Iroquois. En 1610, on lieu son second voyage et sa seconde expédition contre ces mêmes sauvages, et l'année suivante, son troisième voyage dans lequel il va visiter le Saül St. Louis. Deux ans après, en 1613, à son quatrième voyage, il remonte l'Ontonouais dans le dessein de parvenir à la Mer du Nord, et enfin, en 1615, après avoir organisé une société, il fait le voyage dont nous allons donner la description.

Aussitôt son arrivée à Québec, M. de Champlain se rend presque immédiatement au Saül St. Louis, où il comptait rencontrer beaucoup de sauvages, au contraire du voyage précédent, lors duquel il en avait trouvé très peu. En effet, cette année, ils étaient venus en grand nombre tant pour la traite que pour rappeler au chef français qu'il leur avait promis de les accompagner à son retour dans une nouvelle expédition contre les Iroquois. Champlain y consen-

t it ; mais ils étaient si pressés de partir qu'ils ne lui promirent pas de l'attendre pendant qu'il retournerait à Québec pour quelque affaire, et de fait ils partirent pendant son absence emmenant avec eux 12 Français et le père Le Caron qui était venu au Sault, afin de s'embarquer pour la mission qui lui était destinée. Le pauvre père eut beaucoup de misère dans ce voyage, étant obligé de se servir de l'aviron pour la première fois, et de faire dans l'eau et sur les rochers le travail des portages, et devant se contenter pour toute nourriture, matin et soir, de la sagamité des sauvages. Cependant le voyage fut assez heureux et on se rendit au pays des Hurons sans avoir rencontré d'Iroquois.

Quelques jours après, Champlain arriva et ne trouva que quelques canots et une dizaine de sauvages avec lesquels il se hâta de partir accompagné de deux Français pour rejoindre les Hurons le plutôt possible, suivant à peu près dans ce voyage la route qu'il avait suivie lorsqu'il s'était rendu chez Tessouât. Il entra dans la rivière des Prairies, traversa un lac (celui des deux Montagnes), remonta la rivière des Outaouais jusqu'à la rivière Mataouane, passa par cette rivière, et enfin, au moyen d'un portage, parvint au lac Nipissing, pays qu'il nous représente comme stérile. Les Nipissingiens étaient très peu adonnés à la culture, ne s'occupant guères que de chasse et de pêche, de sorte qu'ils étaient obligés d'échanger leurs fourrures avec les Hurons pour du maïs. Il fut bien reçu de ces sauvages.

Champlain nous parle ensuite d'un pays aux habitants duquel il donne le nom de Cheveux relevés "pour les avoir mieux peignés" et agencés, sans comparaison, que des courtisanes (ou petits-maitres) quelques fers et façons qu'ils y mettent." Il trouva un grand nombre de ces sauvages de la famille des Outaouais, occupés à cueillir des petits fruits qu'il appelle *bluës* (des bluets), et qui étaient si estimés et en si grande quantité qu'on en faisait des provisions, pour l'hiver, en les faisant sécher "comme des pruneaux en France." De là Champlain atteignit le lac Huron sur les bords duquel il devait trouver ses alliés, les Hurons. Ils les avait d'abord appelés Atchateguins, cette fois il les nomma Attigouantais ; les Anglais les connaissent sous les noms de Wyandots. La population des tribus huronnes a été évaluée depuis 10,000 à 20,000 âmes, mais l'estimation la plus probable paraît être de 15,000. Champlain traversa plusieurs villages avant d'arriver à celui de Corhagouba où il parvint à temps pour voir le Père Le Caron dire la première messe qui eût encore été célébrée au milieu de ces tribus.

C'est ici le lieu d'observer qu'on s'est formé généralement une idée assez fautive des missions établies plus tard par les Jésuites. Plusieurs ont cru que ces villages dont il est parlé dans leurs relations, ont été fondés par eux. Il n'en est rien. Les Récollets et plus tard les Jésuites trouvèrent ces villages déjà existant, et ils ne firent que les placer sous la protection de quelques saints.

Plusieurs des bourgades que Champlain avait traversées pour se rendre à celle de Corhagouba étaient ouvertes et non fortifiées, mais cette dernière "était fermée d'une triple palissade de piquets." Le village de Cahigué où il se rendit ensuite était encore plus fortifié, et il nous dit qu'il ne contenait pas moins de deux cents cabanes. Ces cabanes étaient exactement faites comme celles de l'ancienne Hochelaga et contenaient chacune plusieurs familles. C'était là que les guerriers Hurons devaient se rassembler pour aller porter la guerre chez les Iroquois.

Cependant ne se croyant pas assez forts pour se passer d'alliés au moment de lutter contre un si redoutable ennemi, ils envoyèrent chez une nation dont ils espéraient obtenir des secours et qu'on conjecture être la nation des Andastes, qui, comme nous l'avons vu, était établie sur les bords de la Susquehana. Pour s'y rendre, il fallait passer par le pays ennemi ; aussi verra-t-on que ces alliés ne vinrent pas.

On partit le 1er septembre et on marcha longtemps, car cette fois les Iroquois étaient restés sur la défensive et n'étaient pas sortis de leur pays. On voit, en lisant Champlain, qu'il passa près d'un lac qui porte aujourd'hui le nom de Simcoe ; après avoir remonté quelques petites rivières, il se rendit en faisant un portage aux sources de la rivière Trent qu'il descendit jusqu'à la baie de Quinté. Mettant 30 ou 35 jours à se rendre au lac Ontario qu'il leur fallut traverser et sur l'autre côté duquel les sauvages laisseraient leurs canots bien cachés sur les bords du lac, pour prendre les bois.

Il est à remarquer qu'ils avaient apporté peu de provisions, car tout en allant faire la guerre ils avaient l'intention de faire la chasse. Champlain mentionne ici un mode de chasser les daims et les caribous, lequel ressemble assez à ce qu'on voyait pratiqué chez les Écossais pour la chasse au chevreuil. Un certain nombre de guerriers, placés à quelque distance les uns des autres, s'ali-

gnaient de manière à former une espèce de triangle et s'avançaient vers le gibier qu'ils renfermaient de tous côtés excepté de celui de la rivière, ils le forçaient ainsi de s'y jeter et là d'autres chasseurs qui les attendaient dans les canots les perçaient de leurs traits.

Avant d'arriver au canton que l'on devait attaquer, lequel paraît avoir été celui des Onneyouths ou des Onnontagués, on rencontra plusieurs femmes et enfants qui fuyaient et les Hurons les ayant fait prisonniers, ils mutilèrent une femme en lui coupant un doigt. Champlain s'en indigna et, les réprimandant fortement, il menaça les Hurons de les abandonner et de les laisser marcher seuls contre les Iroquois, s'ils ne cessaient leurs cruautés. Ce qui surprit fort ces indigènes, d'autant plus, disaient-ils, que leurs femmes n'étaient guères mieux traitées lorsqu'elles tombaient entre les mains de leurs ennemis.

Dans les environs on trouva un assez grand nombre d'Iroquois qui cultivaient le maïs : quelques Hurons les attaquèrent ; mais après les avoir d'abord fortement pressés, ils furent si vigoureusement menés à leur tour qu'ils se virent obligés d'appeler le reste de l'armée à leur secours. On arriva alors devant les retranchements des ennemis.

Les Iroquois de ce lieu habitaient un village fort bien fortifié. Ils s'étaient construit un fort composé d'une palissade de la hauteur de 30 pieds, laquelle était formée de pieux plantés très près les uns des autres et solidement liés ensemble. Tout autour étaient des galeries à parapet sur lesquelles ils avaient placé une quantité de pierres et d'eau afin de frapper l'ennemi avec celles-là et d'éteindre avec celle-ci le feu qu'on pourrait tenter de mettre aux retranchements. Pour mieux atteindre ce dernier but, les Iroquois avaient eu le soin de placer leur fort sur le bord d'un étang dont une partie était incluse dans l'enceinte.

Au premier assaut, les Hurons avaient été repoussés avec perte. Champlain, après les avoir réprimandés sur le peu d'ordre qu'ils mettaient dans l'attaque, fit construire un cavalier du sommet duquel on dominait les retranchements, en même temps qu'une espèce de mantelet qu'on devait approcher des murailles pour y mettre le feu. Les Iroquois voyaient ces préparatifs avec une grande terreur, et probablement Champlain aurait réussi à les vaincre une troisième fois s'il avait été mieux secondé par ses alliés. Mais il y avait chez les Hurons un tel esprit d'indépendance, d'insubordination et de légèreté qu'ils voulaient tout faire à leur guise, n'obéissant aucunement à Champlain pas plus qu'à leur chef.

Du sommet du cavalier, les Français commandaient le fort des ennemis sur lesquels ils pouvaient tirer sans que l'abri de leurs retranchements leur servit en rien. Mais lorsque Champlain ordonna d'approcher les mantelets, les Sauvages, au lieu de les porter suivant sa recommandation du côté du vent, les apportèrent de l'autre côté, en sorte que les flammes, au lieu de s'élever sur la muraille étaient repoussées en sens contraire et facilement éteintes par l'eau qu'on jetait des galeries. Les Hurons qui avaient compté sur un prompt succès étaient découragés. Plusieurs de leurs chefs étaient morts ou blessés. Champlain lui-même avait reçu deux blessures, l'une à la jambe, l'autre au genou.

Vainement voulut-il les rallier pour les engager à recommencer l'attaque, ils étaient résolus d'attendre leurs alliés les Andastes. Et le lendemain ceux-ci n'ayant pas paru, les Hurons, malgré de nouvelles instances du chef français, opérèrent leur retraite, laquelle néanmoins ils firent avec des dispositions beaucoup plus sages que celles avec lesquelles ils avaient pratiqué l'attaque. Quoique poursuivis par les Iroquois, ils montraient tant de prudence que ceux-ci ne purent leur causer beaucoup de mal. On avait fait des paniers dans lesquels on avait placé les blessés que leurs camarades portaient ainsi sur leur dos. Champlain fut transporté de cette manière. On craignait que les canots eussent été enlevés ou détruits par les ennemis ; mais heureusement on les trouva à leur place et les Hurons traversèrent le lac pour retourner dans leur pays.

La saison étant avancée, Champlain voulait s'en retourner sur le champ à Québec, voyage qu'il eût pu faire en peu de jours, si les Hurons avaient été disposés à le laisser partir, puisque de l'entrée du lac Ontario ils pouvaient en deux ou trois jours se rendre au Sault St. Louis, en suivant le St. Laurent. Mais ils désiraient le garder au milieu d'eux pour que sa présence les protégeât pendant l'hiver et qu'au printemps suivant il les menât de nouveau en guerre contre les Iroquois. C'est pourquoi ils ne voulurent pas lui donner de guide et il fut ainsi contraint de se résoudre à passer l'hiver en ce pays. Cependant comme la saison n'était pas favorable et qu'il eût pu être fatigué d'une plus longue marche, on le

laissa pour se rétablir, dans les environs de Kingston, avec un chef du nom de Darontal, lequel s'attacha à lui et lui montra toujours beaucoup d'égards.

ARTHUR CASGRAIN.

(A continuer.)

HISTOIRE NATURELLE.

ORNITHOLOGIE CANADIENNE.

LES AIGLES DU CANADA.

(Genre *Aquila Acutus, argu.*)

Les aigles sont les plus puissants des rapaces ; la plupart ne vivent que de chair palpitante et ce n'est que dans des cas de disette extrême qu'ils touchent aux animaux morts. Les recherches les plus récentes donnent à l'Amérique du Nord cinq espèces d'aigles ; l'aigle royal (*aquila canadensis*), l'aigle du Nord, (*halietus pelagicus*, l'aigle de Washington, (*halietus Washington*), l'aigle gris, (*halietus albicilla*, que l'on prétend être la femelle du *halietus pelagicus*), et l'aigle à tête blanche, (*halietus leucocephalus*), (*Bald Eagle*.) Des cinq espèces, si réellement il en existe cinq, car les naturalistes sont fort divisés sur ce point, le Canada peut en réclamer à coup sûr deux, et peut-être plus. Nous nous en tiendrons à ces deux espèces, qui sont les plus belles des cinq ; remarquons en passant que tous les aigles tués cet automne autour de cette ville appartiennent à l'espèce *aquila canadensis*, aigle royal ou doré. Cet oiseau est commun dans le Nord et l'Est de l'Europe, en Afrique et dans l'Asie Mineure. Le plumage est plus ou moins brun roux : les plumes de la tête et du cou sont d'un roux doré, avec la tige noire, les remiges sont de couleur brune foncée ; les plumes des tarsi sont d'un brun ferrugineux. Cette espèce a été longtemps connue sous trois noms différents, à cause des variations de couleur que le temps donne à sa livrée.

L'*Aigle Brun* (1), qui, plus vieux, s'appelait l'*Aigle Noir*, se nomme l'aigle doré, quand son plumage est parfait ; sa queue, qui, dans le jeune âge, était blanche à sa moitié supérieure, est plus tard noirâtre et marquée de bandes irrégulières cendrées. La taille est de huit pieds et demi, le bec est de couleur bleuâtre, les narines sont ovales, les yeux sont grands et paraissent enfoncés dans une cavité profonde que domine le bord saillant de l'orbite. C'est surtout chez cet oiseau que l'on peut remarquer cette membrane à coulisse qui permet à l'animal de regarder fixement le soleil.

On rencontre cet oiseau quelques fois en France, il n'est sédentaire que dans les Alpes et les Pyrénées. Il se nourrit de gros oiseaux, de lièvres et de jeunes cerfs. Mais si ces animaux viennent à manquer, il se jettent sur des natures plus faibles, et si la proie vivante lui fait défaut, il ne dédaigne pas les chairs corrompues. L'Aigle Royal est très farouche, il vit avec sa compagne au milieu des rochers, et chasse de son voisinage tout Rapace qui voudrait s'y établir. Il fond sur sa proie avec la rapidité d'un trait, et, après s'être abreuvé de son sang, l'emporte dans ses serres jusque dans sa retraite, où il la dépèce en lambeaux, qu'il présente à ses aiglons. Son aire est ordinairement construite sur la plate-forme d'un rocher escarpé ; elle est formée de gros bâtons entre croisés et ses parois s'élèvent continuellement par l'accumulation des ossements que l'oiseau y abandonne. La femelle pond ordinairement deux œufs, d'un gris cendré, quelquefois tachetés de brun : elle les couve pendant trente jours, alors le mâle chasse seul pour fournir aux besoins de famille ; quand les petits sont éclos, leurs parents se mettent en campagne pour leur chercher de la pâture, et si l'on en croit les témoignages unanimes des habitants des montagnes, tandis que l'un bat les buissons, l'autre se tient sur un roc élevé ou sur la cime d'un arbre pour saisir le gibier au passage. Sa physiologie sévère et imposante, sa voix grave, son œil étincelant, ombragé par un sourcil saillant, son vol rapide, surtout sa force et son courage, le faisait regarder comme le symbole de la puissance et de la domination. On l'avait dédié au maître des dieux, les souverains ainsi que les peuples belliqueux l'avaient adopté pour leur enseigne de guerre, puis pour flatter les dominateurs, on fit à l'aigle une réputation de noblesse et de magnanimité qui ne s'accorde guère avec l'observation exacte des faits.

Écoutez à ce sujet l'illustre Buffon, qui parle de l'aigle en poète plutôt qu'en naturaliste :

“ L'aigle a plusieurs ressemblances physiques et morales avec le lion : la force et par conséquent l'empire sur les autres petits

“ animaux, comme le lion sur les petits quadrupèdes ; la magnanimité, il dédaigne également les petits animaux et méprise leurs insultes : ce n'est qu'après avoir été longtemps provoqué par les cris de la corneille et de la pie que l'aigle se détermine à les punir de mort : d'ailleurs il ne veut de bien que celui qu'il con- quiert, d'autre proie que celle qu'il prend lui-même ; la tempé- rance, il ne mange presque jamais son gibier en entier et il laisse comme le lion, les débris et les restes aux autres animaux. “ Quelqu'affamé qu'il soit, il ne se jette jamais sur les ca- davres.”

Sans manquer au respect dû au génie de Buffon, on peut se demander si cette apologie de l'aigle est bien le langage d'un historien de la nature. On peut même en douter.

M. Degland, naturaliste français, rapporte un fait remarquable, qui atteste la force musculaire de l'aigle et qui s'est reproduit assez souvent au Canada : deux petites filles du canton de Vand l'une âgée de cinq ans, et l'autre de trois, jouaient ensemble, lorsqu'un aigle de taille médiocre se précipita sur la première, et, malgré les cris de sa compagne, malgré l'arrivée de quelques paysans, l'enleva dans les airs. Après d'actives recherches sur les rochers des environs, qui n'eurent d'autre résultat que la découverte d'un soulier et d'un bas de l'enfant et de l'aire de l'aigle, au milieu de laquelle étaient deux aiglons, entourés d'un amas énorme d'ossements de chèvres et d'agneau, un berger rencontra enfin, près de deux mois après l'événement, gisant sur un rocher, le cadavre de la petite fille, à moitié nu, déchiré, meurtri, et desséché ! Ce rocher était à une demie lieue de l'endroit où Poiseau avait enlevé l'enfant—l'on se rappellera un fait assez analogue, qui eut lieu à Charlebourg, il y a une quinzaine d'années, moins les résultats désastreux. L'aigle doré exhibé cet automne chez M. Couper en cette ville était accusé d'un semblable attentat, qui lui valut le coup de grâce.

L'*Aigle à tête blanche*, (*halietus leucocephalus*) de Lesson, cette espèce habite principalement l'Amérique Septentrionale ; elle est un peu moins commune en Canada, (1) que l'Aigle doré. Elle niche sur les rochers escarpés et les arbres à cime large et élevée dans les savanes impénétrables. Les œufs sont d'un blanc jaunâtre, tachetés de gris roussâtre. L'intérieur de la coquille est d'un beau vert. Les aigles commencent la ponte dans les régions tempérées des Etats-Unis, tels que la Virginie et la Pensylvanie en février et mars, et reviennent en Canada en mai. L'aigle à tête blanche est l'emblème national de l'Union-Américaine ; nul oiseau ne possède un vol plus puissant, nul n'a plus de force, d'adresse et de courage ; mais son caractère est féroce et tyrannique : Franklin n'approuvait pas le choix que ses compatriotes avait fait de l'aigle à tête blanche pour blason national. Un brigand ailé, disait-il, qui profite de ses avantages pour ravir, aux oiseaux plus faible que lui, le butin qu'ils ont conquis, n'est pas digne de représenter l'indépendance loyale et généreuse du peuple américain. C'est un spectacle superbe, dit Wilson, de voir tourner au dessus de la cataracte de Niagara, ce féroce ravisseur, en quête des carcasses de chevreuil, d'ours et autres animaux entraînés dans l'abîme. On nous saura gré d'emprunter ou père de l'ornithologie américaine une de ses pages les plus éloquentes.

“ Voulez-vous, dit l'illustre Audubon, connaître la rapine de l'aigle à tête blanche ? Permettez-moi de vous transporter sur le Mississippi, vers la fin de l'automne, au moment où les milliers d'oiseaux fuient le Nord, et se rapproche du soleil. Laissez votre barque effleurer les eaux du grand fleuve. Quand vous verrez deux arbres dont la cime dépasse toutes les autres cimes s'élever en face l'un de l'autre, sur les deux bords du fleuve, levez les yeux ; l'aigle est là, perché sur la faite de l'un des arbres ; son œil étincelle, et roule dans son orbite, comme un globe de feu. Il contemple attentivement la vaste étendue des eaux ; souvent son regard se détourne et s'abaisse vers le sol ; il observe, il attend ; tous les bruits sont écoutés par son oreille vigilante ; le daim qui effleure à peine les feuillages ne lui échappe pas. Sur l'arbre opposé sa compagne est en sentinelle ; de moment en moment son cri semble exhorter le mâle à la patience. Il y répond par un battement d'ailes, par une inclinaison de tout son corps, et par un glapisement aigre et strident, qui ressemble au rire d'un maniaque ; puis il se redresse, immobile et silencieux comme une statue. Les canards, les poules d'eau, les outardes, passent au-dessous de lui, en bataillons serrés que le cours du fleuve emporte vers le sud ; proies que l'aigle dédaigne et que ce mépris sauve de la mort. Enfin, un son lointain, que le vent fait voler sur le courant, arrivé à l'ouïe des deux époux ; ce bruit a le retentissement et la raucité d'un instrument de cuivre ; la voix du cigne (*Sygnus buccinator*). La femelle

(1) Plusieurs spécimens ont été vus dans les environs de Toronto ces années dernières (l'Hon. G. W. Allan.)

(1) Wilson, Geoffroi de St. Hilaire.—Le Macût.

avertit le mâle par un appel composé de deux notes : tout le corps de l'aigle frémit ; deux ou trois coups de bec, dont il frappe rapidement son plumage, le préparent à son expédition. Il va partir. Le cygne vient, comme un vaisseau flottant dans l'air, son cou de neige en avant, l'œil étincelant d'inquiétude. Le battement précipité de ses ailes suffit à peine à contenir la masse de son corps, et ses pattes, qui se ploient sous sa queue, disparaissent à l'œil. Il approche lentement, victime dévouée. Un cri de guerre se fait entendre. L'aigle part avec la rapidité de l'étoile qui file. Le cygne a vu son bourreau ; il abaisse son cou, décrit un demi cercle, il manœuvre, dans l'agonie de sa terreur, pour échapper à la mort.

Une seule chance de salut lui reste, c'est de plonger dans le courant ; mais l'aigle a prévu ce stratagème ; il force sa proie à rester dans l'air, en se tenant sans relâche au-dessous d'elle, et en menaçant de la frapper au ventre ou sous les ailes. Le cygne s'affaiblit, se lasse, et perd tout espoir de fuite ; mais alors son ennemi craint encore qu'il n'aille tomber dans l'eau du fleuve : un coup de serres de l'aigle frappe la victime sous l'aile et la précipite obliquement sur le rivage. Tant de prudence, d'activité, d'adresse, ont achevé la conquête. Vous ne verriez pas sans effroi le triomphe de l'aigle ; il danse sur le cadavre, il enfonce profondément ses armes d'airain dans le cœur du cygne mourant, il bat des ailes, il hurle de joie ; les dernières convulsions de l'oiseau semblent l'enivrer, il lève sa tête chenue vers le ciel et ses yeux se colorent d'un pourpre enflammé. Sa femelle vient le rejoindre ; tous deux ils retournent le cygne, percent sa poitrine de leur bec, et se gorgent du sang chaud qui en jaillit.

« N'est-ce pas là, s'écrie un naturaliste français, un drame tout entier, avec son exposition attachante, son trouble croissant et ses péripéties imprévues ? N'y trouve-t-on pas *terreur et pitié* comme dans la véritable tragédie ? Que l'on rapproche de cette magnifique peinture de mœurs les plus belles pages de Buffon et l'on verra la distance qui sépare le naturaliste sédentaire du naturaliste voyageur. . . . Loin de nous l'ingrate et téméraire pensée d'affaiblir l'admiration due à l'immortel écrivain que la France comptera toujours avec orgueil parmi ses gloires scientifiques et littéraires. En invitant nos lecteurs à étudier comparativement le style de deux hommes si éminents, nous voulons seulement leur faire sentir combien un esprit souple et exact, qui a étudié de près la nature, a l'avantage sur le génie le plus brillant qui n'a pu l'observer que dans une ménagerie ou dans un jardin. L'amour passionné de l'histoire naturelle, voilà tout le secret du talent descriptif d'Audubon et l'observation attentive des faits a suffi pour donner à ses tableaux une chaleur et un coloris que l'écrivain le plus habile ne saura trouver dans la poudre du cabinet. » Avions-nous raison de dire que l'Amérique avait, elle aussi, ses privilégiés de l'intelligence ?

J. M. LEMOINE.

(Canadien.)

## EDUCATION.

### Emploi des moyens de persuasion avec les enfants.

Il faut chercher tous les moyens de rendre agréables à l'enfant les choses que vous exigez de lui. En avez-vous quelqu'une de fâcheuse à proposer, faites-lui entendre que la peine sera bientôt suivie du plaisir ; montrez lui toujours l'utilité des choses que vous lui enseignez ; faites-lui-en voir l'usage par rapport au commerce du monde et aux devoirs des conditions. Sans cela, l'étude lui paraît un travail abstrait, stérile et épineux. « A quoi sert, disent-ils en eux-mêmes, d'apprendre toutes ces choses dont on ne parle point dans les conversations, et qui n'ont aucun rapport à tout ce qu'on est obligé de faire ? » Il faut donc leur rendre raison de tout ce qu'on leur enseigne : « C'est, leur direz-vous, pour vous mettre en état de bien faire ce que vous ferez un jour ; c'est pour vous former le jugement ; c'est pour vous accoutumer à bien raisonner sur toutes les affaires de la vie. » Il faut toujours leur montrer un but solide et agréable qui les soutienne dans le travail, et ne prétendre jamais les assujettir par une autorité sèche et absolue.

A mesure que leur raison augmente, il faut aussi de plus raisonner avec eux sur les besoins de leur éducation, non pour suivre toutes leurs pensées, mais pour en profiter lorsqu'ils feront connaître leur état véritable, pour éprouver leur discernement, et pour leur faire goûter les choses qu'on veut qu'ils fassent.

Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et impérieux, qui fait trembler les enfants. Vous leur fermeriez le cœur, et leur ôteriez la confiance, sans laquelle il n'y a nul fruit à espérer de l'éducation. Faites-vous aimer d'eux ; qu'ils soient libres avec vous, et qu'ils ne craignent point de vous laisser voir leurs défauts. Pour y réussir, soyez indulgent à ceux qui ne se déguisent point devant vous. Ne paraissez ni étonné ni irrité de leurs mauvaises inclinations ; au contraire, compatissez à leurs faiblesses. Quelquefois il en arrivera cet inconvénient, qu'ils seront moins retenus par la crainte ; mais, à tout prendre, la confiance et la sincérité leur sont plus utiles que l'autorité rigoureuse.

D'ailleurs, l'autorité ne laissera pas de trouver sa place, si la confiance et la persuasion ne sont pas assez fortes ; mais il faut toujours commencer par une conduite ouverte, gaie, et familière sans bassesse, qui vous donne moyen de voir agir les enfants dans leur état naturel, et de les connaître à fond. Enfin, quand même vous les réduiriez par l'autorité à observer toutes vos règles, vous n'iriez pas à votre but ; tout se tournerait en formalités gênantes, et peut-être en hypocrisie ; vous les dégoûteriez du bien, dont vous devez chercher uniquement à leur inspirer l'amour.

Les parents doivent toujours conserver de l'autorité pour la correction, car il y a des naturels qu'il faut dompter par la crainte : mais encore une fois, il ne faut le faire que quand on ne saurait faire autrement.

Un enfant qui n'agit encore que par imagination, et qui confond dans sa tête les choses qui se présentent à lui liées ensemble, hait l'étude et la vertu, parce qu'il est prévenu d'aversion pour la personne qui lui en parle.

Voilà d'où vient cette idée si sombre et si affreuse de la piété, qu'il retient toute sa vie ; c'est souvent tout ce qui lui reste d'une éducation sévère.

FÉNELON.

### Comment les parents rendent leurs enfants vindicatifs, mutins, avarés et égoïstes.

Très-souvent, lorsqu'un enfant va se heurter contre quelque objet, ses parents ou sa bonne, pour apaiser ses cris ou calmer sa douleur, feignent de battre la table, le banc, le mur, comme pour les punir et venger le pauvre petit. Au premier abord, cette façon d'agir semble tout innocente ; cependant elle ne l'est point du tout ; elle produit même un effet des plus fâcheux. Ce procédé jette au cœur de l'enfant le germe de la colère, le rend hargneux, vindicatif, et provoque d'autres vices dont on ne peut encore calculer la portée. On l'habitue à admettre en principe qu'il doit se venger de chaque accident, de chaque malheur qui se rencontre à chaque pas dans la vie ; on lui montre un ennemi imaginaire dans le moindre obstacle qui se trouve sur la route, et on le prépare ainsi à une défiance, à une lutte de tous les instants. En présence d'un pareil système, on ne doit plus être surpris de voir des hommes incapables de supporter la moindre contrariété sans murmurer, sans s'impatienter : des hommes, disons-nous, qui ne connaissent ni la vertu de la patience, ni celle de la condescendance.

Une autre faute très-commune encore, c'est celle que commettent les jeunes gens en contrariant les enfants, en les tourmentant par plaisanterie. Tout en badinant, on les taquine, on soutient et on fait tout le contraire de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils font. On ne voit en cela qu'un jeu

sans conséquence ; on ne se figure pas la gravité du mal que l'on produit. D'où vient cet esprit de contradiction et de désobéissance qui se manifeste de si bonne heure et va croissant avec l'âge ? Evidemment ces vices ont pris leur origine dans ces contrariétés, ces contradictions, funestes badinages qui ont faussé l'esprit des enfants. C'est donc un devoir pour les parents de s'y opposer énergiquement, car une fois que le mal a jeté ses racines dans l'âme, il est difficile, sinon impossible, de l'en arracher.

Beaucoup de personnes ont la mauvaise habitude de provoquer l'obéissance par l'appât d'une récompense : *Faites cela et vous aurez telle chose*, dit-on, et d'ordinaire, c'est une pièce de monnaie, un bonbon ou un joujou.... Ces parents sont loin d'apprécier la portée de cette manière d'agir. Rien n'est plus propre à éteindre dans le cœur de l'enfant la dernière étincelle de l'amour pour le prochain, et à engendrer l'égoïsme et l'avarice.

Faut-il donc provoquer dans l'homme, dès sa plus tendre jeunesse, la tendance à l'avarice et à l'égoïsme ? Faut-il lui inspirer le principe de ne rien faire qu'au prix de l'or et de l'argent, ou dans un but intéressé ? Aussi en agissant de la sorte, l'obéissance du cher enfant se réduit uniquement à un acte de complaisance dépourvu de tout sentiment d'amour.

Les enfants élevés de cette façon ne connaissent point d'autres devoirs que *d'être payés... d'être payés*. Faire quelque chose par amour, par charité, par devoir, cela leur est inconnu ; le bien commun ne les intéressera pas. Que chacun prenne soin de soi-même, pour eux ils ne s'occupent que de leurs propres intérêts. L'argent sera l'idole à laquelle ils voueront à perpétuité foi et hommage. Et qu'on ne nous taxe pas d'exagération, l'expérience est malheureusement là, qui prouve toute la réalité de ce triste tableau.

BRAUN,  
*Principes d'Éducation.*

**De l'enseignement de la Musique.**

(CAUSERIE.—Suite.)

Ceux qui, maintenant, pensent avec moi que l'habitude de lire la Musique est un préambule indispensable à l'étude des instruments, vous, je le prévois, me ferez une objection. En conséquence, note causerie va continuer, ce dont je suis ravi, et je vais faire tout possible pour soutenir la conversation quelques instants de plus.

On me dit ceci : « Cependant, tout en étant de notre avis, s'il faut d'abord apprendre à chanter et ensuite étudier un instrument, cela va être bien long... et bien coûteux. »

Pour répondre à cette objection j'en appelle à tous les bons professeurs, et je suis certain d'avance qu'ils seront d'accord avec moi pour affirmer aux élèves que seulement douze mois d'une étude sérieuse de la lecture de la musique abrégèrent d'autant leurs études instrumentales. Les élèves auront en outre l'avantage d'étudier leur instrument avec intelligence, ils prendront du goût pour lui, et ils deviendront autre chose que des machines à jouer des fantaisies brillantes. Il y a beaucoup de ces machines en Amérique. Dans une soirée elles se placent près du piano et jouent leur morceau. Il y a des machines à deux, trois et quatre morceaux ; très-peu dépassent la demi-douzaine. La réunion d'un ou d'une pianiste-machine de ce genre et d'un piano forme une vraie boîte à musique. Pour ma part, si les circonstances m'obligent parfois à entendre de semblables artistes, je me garde toujours bien de les écouter, mais je les regarde, et en les regardant j'ai souvent réfléchi que la main de l'homme est un outil d'une construction admirable, puisqu'elle peut exécuter des choses si difficiles sans le secours de l'intelligence.

— « Mais tout le monde ne peut pas chanter, » me direz-vous encore.

— Un fait d'expérience, que vous pouvez vérifier vous-même, sera la réponse à cette objection. Toute personne qui, naturellement, ou après quelques heures d'étude, peut chanter justes les sept notes *do, ré, mi, fa, sol, la, si*, peut, si elle en a le désir,

arriver à chanter d'une manière satisfaisante pour elle-même et agréable pour ses amis. Or, sur dix enfants, rarement vous en trouverez un seul qui ne puisse pas émettre d'une manière juste les sept notes dont je viens de parler. J'ai dit *des enfants*, parce que chez les grandes personnes le manque de voix provient presque toujours de mille circonstances étrangères plutôt que d'un défaut naturel.

Tout chante dans la nature, si nous en croyons les psaumes de David et les impressions de tous les poètes. L'homme qui est le roi de la création ne saurait être entièrement privé de cette noble faculté, et les exemples qu'on pourrait citer ne sont que de rares exceptions. Je ne veux pas dire, bien entendu que tout le monde puisse chanter comme Garcia ou la Malibran... mais tous les oiseaux ne chantent pas comme le rossignol et la fauvette.

L'oiseau ne saurait vivre sans chanter ; moi, je prétends que l'homme vivra plus heureux s'il chante davantage.

— C'est ce qu'il faut démontrer, me dira un logicien impitoyable.

— En effet, le chant n'est pas seulement une expression banale de notre joie, c'est, par-dessus tout, une consolation pour toutes les infortunes :

Je lis dans une chanson de Béranger intitulée *Ma Gaité* :

- « Je lui dis, (a la gaité) vaille que vaille,
- « Ces chants que le prisonnier
- « A tant redits sur la paille
- « Et le pauvre en son grenier,
- « La folie, franchissant l'onde,
- « Brave et railleuse à Paris,
- « Allait rendre à nos proscrits
- « L'espérance au bout du monde :
- « Au logis ramenez-la
- « Vous tous qu'elle console ! »

Un poète Anglais, Cibber, dans une pièce de vers qui est devenue populaire, fait dire à un enfant aveugle :

- « Whatst thou I sing,
- « I am a king,
- « Although a poor blind boy. »

« Quand je chante, je suis aussi heureux qu'un roi, quoiqu' je ne sois qu'un pauvre enfant aveugle. »

— Et, sans rien ajouter à ces beaux vers, je prononcerai le *quod erat demonstrandum*, vous laissant le soin de vous convaincre plus amplement par la lecture des poètes que vous préférez, chez les anciens et les modernes depuis Homère jusqu'à Lamartine.

Orphée, par exemple, bannissant des vaines et approvoisant les animaux au son de sa voix, Orphée n'est autre chose qu'une personification de la musique civilisant les hommes et adoucissant leurs mœurs.

Mais il y a plus : Le chant est un exercice salutaire pour le corps ; tous les médecins vous le disent avec moi, et si vous avez du goût pour l'anatomie, vous pouvez, en étudiant ce qui se passe dans le gosier de l'homme lorsqu'il chante, vous assurer que le larynx, l'épiglotte, la glotte et les autres organes qui précèdent les poumons, y compris les poumons eux-mêmes, ne peuvent que gagner par l'exercice modéré du chant. Le chant a même été employé avec succès pour guérir certaines maladies des poumons.

Dans un ouvrage sur la musique, dont le titre m'échappe en ce moment, Monsieur Stephen de la Madeleine, professeur de chant à Paris, rapporte à peu près en ces termes une expérience qu'il a faite lui-même :

« Je me trouvais, dit-il, en présence d'une jeune personne un peu teinte malade, à la voix étouffée, indice certain de quelque affection pulmonique. Sa mère m'avait prévenu que c'était seulement pour céder à un caprice de son enfant malade qu'elle le avait demandé un professeur de chant ; car, ajo-ta-t-elle ensuite, elle ne pourra jamais chanter. . . . On crant même qu'elle ne s'en fût pas. « Malgré cette triste explication, je me mis au piano et j'attaquai « le la, priant mon élève de chanter cette note en prononçant la « syllabe ah. A la première tentative, à peine si j'entends un « son. Chantez plus fort, lui dis-je, et pour cela tenez-vous droite « et ouvrez davantage la bouche. Elle essaya de nouveau, et cette « fois je l'entendis. Au bout d'un quart-d'heure elle émettait cette « note d'une manière très-satisfaisante. . . . après trois leçons, elle « pouvait monter la gamme ; et aujourd'hui il y a plusieurs années « qu'elle vit et qu'elle chante. »

Si vous voulez me le permettre, je vous parlerai une autre fois de la manière dont je comprends un cours public de chant, et aussi de l'enseignement du chant dans les collèges.

Pour le moment. . . . Au revoir.

EMM. BLAIN,  
Professeur de langues.

Québec, Février 1860.

### De l'importance de l'enseignement de la Musique vocale dans les Ecoles.

La plupart des écoles, aujourd'hui, sont mieux dirigées, l'enseignement y a plus d'ensemble, y est plus méthodique ; on s'efforce d'y répandre le goût de l'agriculture, et de faire disparaître cette maladie d'émigration qui nous mine lentement. Mais il me semble qu'il ne serait pas non plus inutile, d'accorder un peu d'attention à l'enseignement de la musique vocale.

Il y a bien peu d'écoles en ce pays où le chant fasse partie du programme d'enseignement, et encore le considère-t-on comme étant d'une importance bien secondaire ; mais, que l'on se donne la peine d'examiner la chose attentivement, et l'on verra qu'il en est bien autrement. Je ne parlerai pas des avantages pécuniaires qui pourraient en résulter, ni des délicieux passe-temps que la musique procure ; je ne considérerai la question que sous un point de vue moral.

Il ne faut pas être un bien habile observateur, pour ne pas avoir mille fois remarqué ce goût tout-à-fait singulier qu'ont les enfants pour la musique. A peine commencent-ils à bégayer, qu'ils savent déjà le refrain de la *bonne* qui les endort, et on est tout-à-fait surpris de voir de très-jeunes enfants, retenir l'air et les nombreux couplets d'une chanson, avec une facilité extraordinaire. Pourquoi l'instituteur sage et qui comprend sa mission, ne profiterait-il pas de cette tendance merveilleuse, pour incalquer dans la mémoire de ses élèves divers chants moraux et pieux, qui auraient beaucoup plus d'influence sur leur esprit que ces éternelles énumérations auxquelles on finit toujours par s'habituer. C'est aussi par des chants patriotiques et nationaux, qu'on fera connaître à la jeunesse les épisodes héroïques de notre histoire, qu'on lui inspirera l'amour du pays. Il semblera tellement naturel d'aimer son pays au jeune homme qui aura grandi en chantant la gloire et les beautés, qu'il ne pourra s'empêcher d'imiter tant d'autres dans leur course vagabonde à l'étranger, la pensée ne lui en viendra même pas : pour lui après, son pays. On dira peut-être que j'exagère, qu'une chose si petite ne pourrait avoir de si grands résultats. Mais, non, il n'y a rien d'exagéré. Je n'ignore pas que, bien qu'on se mit à l'œuvre, à l'instant même, dans tout le pays, les résultats seraient lents à se montrer, et paraîtraient d'abord complètement nuls. Que l'on veuille bien observer une chose : c'est qu'il faut plus de temps pour changer les mœurs, les habitudes ou les tendances d'un peuple, que pour construire un pont Victoria, un Great Eastern, ou autres travaux gigantesques, qu'on est habitué à voir aujourd'hui s'élever comme par enchantement. Ce n'est pas la génération présente qui recueillera ces fruits, mais la récolte n'en est pas pour cela moins certaine.

Que les hommes de cœur donc se mettent à l'œuvre ! voilà un beau champ pour leur dévouement. Oui, nous l'espérons, avant qu'il soit peu, tous les instituteurs, convaincus de cette vérité, consacreront un instant à cette belle tâche ; dans toutes les écoles on entendra des voix mélodieuses chanter la gloire de Dieu et de la Patrie. Quelle espérance pour l'avenir !

T. AMYRAUD,  
Instituteur.

St. Constant, 2 Février 1860.

### Exercices pour les Élèves des Ecoles.

Vers à apprendre par cœur.

#### LA RESURRECTION.

(imité d'Ézéchiel).

L'éternel emporta mon esprit au désert.  
Dessements desséchés le sol était couvert ;  
J'approche en frissonnant ; mais Jéhovah me crie :  
Si je parle à ces os, reprendront-ils la vie ?  
— Éternel, tu le sais. — Eh bien ! dit le Seigneur,  
Écoute mes accents ; retiens-les, et dis-leur :  
Ossements desséchés, insensible poussière,  
Levez-vous ! recevez l'esprit et la lumière !  
Que vos membres ôpara s'assemblent à ma voix !  
Que l'esprit vous anime une seconde fois !  
Qu'entre vos os flétris vos muscles se replacent !  
Que votre sang circule et vos nerfs s'entrelacent !  
Levez-vous et vivez, et voyez qui je suis !  
J'écoutai le Seigneur, j'obéis, et je dis :  
Esprit, soufflez sur eux du couchant, de l'aurore ;  
Soufflez de l'aquilon, soufflez !... Pressés d'éclorre,  
Ces reates du tombeau, réveillés par mes cris,  
Entrechoquent soudain leurs ossements flétris ;

Aux clartés du soleil leur paupière se rouvre,  
Leurs os sont rassemblés, et la chair les recouvre !  
Et ce champ de la mort tout entier se leva,  
Redevint un grand peuple, et contint Jéhova !

A. DE LAMARTINE.

### Exercices de Grammaire.

#### § 34. Verbes irréguliers.

Un vicillard à ses enfants. — Vous devez (*ind. prés.*), mes chers amis, supporter avec patience les maux que Dieu nous envoie (*ind. prés.*). Être (*impér.*) charitable envers les malheureux, donner (*impér.*) leur selon vos moyens, mais que votre main gauche ne sache pas ce que fait votre main droite. Si vous semez (*ind. prés.*) des bienfaits, il en naîtra (*ind. fut.*) d'heureux souvenirs. Il faut que vous alliez (*subj. prés.*) au-devant de ceux qui souffrent (*ind. prés.*), car, si vous ne les accueillez (*ind. imp.*) pas avec bienveillance, vous violer (*cond. prés.*) le précepte de la charité chrétienne ; plus tard, si vous souffrez (*ind. imp.*) à votre tour, et si vous allez (*ind. imp.*) demander des secours, on vous renverrait sans vous en donner, parce qu'on n'oublie (*cond. passé*) pas votre insensibilité. Je m'affligirai (*cond. prés.*) beaucoup, si je vois (*ind. imp.*) que vous ne vous enveniez (*imp. subj.*) imiter un jour ceux qui ne vivent (*ind. prés.*) que pour eux seuls. Il est nécessaire que les hommes acquièrent (*subj. prés.*) tout ce qui peut rendre heureuses les dernières années de leur vie. L'équité veut que vous teniez compte à vos semblables de toute action louable. Vous vous abstiendrez (*ind. fut.*) de tout blâme sévère à leur égard, et vous rappellerez (*ind. fut.*) de toutes les occasions que vous aurez (*ind. fut.*) de leur faire du bien. Rappelez (*impér.*) vous que vous ne devez (*ind. prés.*) imiter les gens qui ne vivent (*ind. prés.*) que pour eux seuls, et que vous devez (*ind. prés.*) à votre patrie, à votre famille, à vos amis. Il ne faut (*ind. prés.*) vous fier à de vains discours qui peuvent (*cond. prés.*) vous tromper. Le Seigneur ne voit (*ind. prés.*) que vous vous prévaliez (*subj. prés.*) des avantages que vous recevez (*ind. prés.*) recevoir (*inf. parf.*) de la nature et de la fortune ; il vous verra (*cond. prés.*), si vous lui désobéissez (*ind. imp.*). Vous serez (*cond. prés.*) malheureux, si vous prenez (*ind. imp.*) pour modèles les hommes qui ne savent (*ind. prés.*) pas se contenter de leur état. Être (*impér.*) affable : l'affabilité se voit (*ind. prés.*) et se voit (*ind. fut.*) toujours à tout le monde. Tenez (*impér.*) vous en garde contre l'amour-propre ; vous vous ferez (*cond. prés.*) beaucoup de tort si vous vous laissez (*ind. imp.*) aveugler par ce triste défaut. Avoir (*impér.*) soin de ne pas regarder comme vos amis tous ceux qui approuvent (*futur ind.*) tout ce que vous direz (*fut. passé*), ne croire (*impér.*) pas non plus à la sincérité de ceux qui applaudiront (*fut. ind.*) à tout ce que vous ferez (*fut. passé*). Ne méprisez (*impér.*) jamais de votre prochain, car je vous verrai (*ind. prés.*) que tout le monde vous déteste (*cond. prés.*) et vous méprise (*cond. prés.*) si vous méprisez (*ind. imp.*) de quelqu'un. Il importe (*ind. prés.*) que vous tâchiez (*subj. prés.*) de vaincre vos passions, car celui qui ne les vaincra (*ind. prés.*) pas sera (*ind. prés.*) malheureux, et pourra (*impér.*) vous graver pour toujours mes conseils dans votre esprit, et surtout les mettre en pratique ; c'est être (*ind. fut.*) un moyen de plus de vous rendre heureux sur cette terre.

Corrigé. — Vous devez, mes chers amis, supporter avec patience les maux que Dieu nous envoie. Soyez charitables envers les malheureux, donnez-leur selon vos moyens, mais que votre main gauche ne sache pas ce que fait votre main droite. Si vous semez des bienfaits, il en naîtra d'heureux souvenirs. Il faut que vous alliez au-devant de ceux qui souffrent, car si vous ne les accueillez pas avec bienveillance, vous violeriez le précepte de la charité chrétienne ; plus tard, si vous souffriez à votre tour, et si vous alliez demander des secours, on vous renverrait sans vous en donner, parce qu'on n'aurait pas oublié votre insensibilité. Je m'affligerais si je pensais que vous dussez imiter un jour ceux qui ne vivent que pour eux seuls. Il est nécessaire que les hommes acquièrent, dès la jeunesse, tout ce qui pourra rendre heureuses les dernières années de leur vie. L'équité veut que vous teniez compte à vos semblables de toute action louable ; vous vous abstiendrez de tout blâme sévère à leur égard et vous profiterez de toutes les occasions que vous aurez de leur faire du bien. Rappelez-vous que vous ne devez pas imiter les gens qui ne vivent que pour eux seuls, et que

vous devez à votre patrie, à votre famille et à vos amis. Il ne faut jamais vous fier à de vains discours, qui pourraient vous tromper. Le Seigneur ne veut pas que vous vous prévaliez des avantages qu'il vous a eus par la nature ou de la fortune; il vous punirait si vous lui desobéissiez. Vous seriez malheureux si vous preniez pour modèles les hommes qui ne savent pas se contenter de leur état. Soyez affables; l'affabilité sied et sera toujours à tout le monde. Tenez-vous en garde contre l'amour-propre; vous vous feriez beaucoup de tort si vous vous laissiez avengier par ce triste défaut. Ayez soin de ne pas regarder comme vos amis tous ceux qui approuveront tout ce que vous aurez dit; ne croyez pas non plus à la sincérité de ceux qui applaudiront à tout ce que vous aurez fait. Ne mésez jamais de votre prochain; car je vous jure que tout le monde vous détesterait et vous maudirait si vous mésez de votre prochain. Il importe que vous tiechiez de vaincre vos passions, car celui qui ne les vainc pas est malheureux, et puissiez-vous graver pour toujours mes conseils dans votre esprit, et surtout les mettre en pratique; ce sera un moyen de plus de vous rendre heureux sur cette terre.

Questionnaire.

I. Relevez les verbes irréguliers que vous trouverez depuis le commencement jusqu'à il est nécessaire. Donnez en le temps, le mode, le nombre, la personne, la conjugaison et les temps primitifs.

Conjugé.—*Derez*: indicatif présent, deuxième personne du pluriel de *dévoier*, devant, *du*, *je dois*, *je dus*; 3e conj.—*envoie*: indicatif présent, troisième personne du singulier d'*envoyer*, *envoyant*, *envoyé*, *j'envoie*, *j'envoyai*; 1re conj.—*sache*: impératif, troisième personne du singulier de *savoir*, *sachant*, *su*, *je sais*, *je sus*; 3e conj.—*allez*: impératif, deuxième personne du pluriel d'*aller*, *allant*, *étant allé*, *je vais*, *j'allai*; 1re conj.—*accueilliez*: indicatif imparfait, deuxième personne du pluriel d'*accueillir*, *accueillant*, *accueilli*, *j'accueille*, *j'accueillis*; 2e conj.—*fait*: indicatif présent, deuxième personne du singulier de *faire*, *faisant*, *fait*, *je fais*, *je fis*; 4e conj.

II. Relevez les verbes irréguliers que vous trouverez depuis il est nécessaire jusqu'à amis. Vous ferez connaître leurs sujets et leur complément.

Conjugé.—*Acquièrent*: sujet, les hommes; compléments: 1o dans la jeunesse; 2o tout ce qui peut les rendre heureux (ce complément est formé par une proposition entière);—*peut*: sujet, qui, représentant tout; complément, rendre heureux les dernières années de leur vie;—*veut*: sujet, l'équité; complément formé par une proposition, que vous tenez compte à vos semblables de toute action louable;—*teniez*: sujet, vous; compléments: 1o compte; 2o à vos semblables; 3o de toute action louable;—*abstenez*: sujet, vous; compléments: 1o de tout blâme sévère; 2o à leur égard;—*derez*: sujet, vous; complément, imiter ceux;—*derez*: sujet, vous; compléments: 1o vous; 2o à votre patrie, à votre famille, à vos amis.

III. Formez une phrase où vous ferez entrer le verbe clore à l'impératif; formez-en une où vous ferez entrer le verbe assaillir au subjonctif; formez-en une où le verbe acquérir sera au présent de l'indicatif et le verbe mourir au futur.

Conjugé.—Quand une tendre mère couche son fils elle lui dit: Clos tes yeux et dors d'un sommeil tranquille.—Veillons sur nous afin que de dangereuses tentations n'assaillent pas notre cœur.—Si nous acquérons les vertus chrétiennes, nous montrons dans la paix du Seigneur.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS D'INSPECTEURS D'ECOLE.

M. Louis Grondin, instituteur muni de diplôme pour école-modèle, a été nommé, le 7 mars courant, en remplacement de M. Lanctot, dont la démission a été acceptée, inspecteur des écoles pour les comtés de Beauharnais, Laprairie et Châteauguay, à l'exception, dans ce dernier comté, des écoles protestantes qui se trouvent dans Ormstown et dans les deux municipalités de St. Jean Chrysostôme, et qui restent sous la surveillance de M. Bruce, l'ancien inspecteur.

M. Michel Caron, instituteur, également muni de diplôme pour école modèle, a été nommé, le 7 courant, inspecteur des écoles des comtés de Napierville, de St. Jean et d'Herberville.

Le comté d'Herberville a été jusqu'ici soumis en partie à l'inspection de M. Parmelee et en partie à celle de M. Leroux.

Le comté de St. Jean était jusqu'ici soumis en partie à l'inspection de M. Lanctot et en partie à celle de M. Archambault. Ce dernier a eu de plus jusqu'ici une partie du comté de St. Hyacinthe, et le 7 courant, les paroisses ou comté de St. Hyacinthe, soumises à son inspection, ont été adjointes au district de M. Leroux, ce dernier inspecteur ayant ainsi eue sa juridiction tout le comté de St. Hyacinthe.

Les districts d'inspection qui se trouvent affectés par ces changements se trouveront formés à l'avenir comme suit:

Nouvel district de M. Caron: comtés de Napierville, de St. Jean et d'Herberville.

District de M. Grondin: comtés de Beauharnais, Laprairie et Châteauguay, moins les protestants d'Ormstown et de St. Jean Chrysostôme.

District de M. Parmelee: comtés de Missisquoi, de Bromé et de Shelburne.

District de M. Leroux: comtés de Ragot, de Rouville et de St. Hyacinthe.

District de M. Archambault: comtés de Richelieu, de Vercheres et de Chambly.

ANNEXION DE MUNICIPALITE SCOLAIRE.

Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, a bien voulu, le 12 de Février dernier, annexer à la municipalité scolaire de Ste. Cécile de Milton, dans le comté de Shelburne, les cinq premiers numéros des six premiers rangs de la municipalité scolaire de Roxton.

COMMISSAIRES D'ECOLE.

Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, a bien voulu, le 14 de Février dernier, faire les nominations suivantes de commissaires d'école:

Comté de Gaspé—Newport: MM. James Melsanc, Alexandre David, Grégoire Grenier, Pierre Grenier, James Wright, et M. Philippe Hamond, secrétaire-trésorier.

Comté de Gaspé—Fox et Griffin cove: Le Rév. Jean-BaptisteBlouin, François Parent, Cér., MM. Isaac Bond, Antoine Cotton, Michel Soud, et M. Auguste Bernier, secrétaire-trésorier.

Comté de Chicoutimi—Oulatchouan: MM. Thomas Jamme, Edouard Lalancette, George Bouchard, Protais Guay et Ambroise Jamme.

Même comté—Harvey: MM. Louis Savard, Félix Simard, Pierre Simard, Dominique Gagnon et Ignace Tremblay.

Comté de Drummond—Wickham: M. Michel Léonard, en remplacement pour cause de décès.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OTTAWA.

Mlles Louisa Farnby, Martha S. Hall, Eliza Jane McGillis, Emily Jane Pierce, Elizabeth M. Smyth, Jane Boucher, MM. Paul Dagnault, Patrick Fawley, Edward Jamison, Paul Charles Rougier, John Russel, Joseph Prosper Cyr, John Shurthers et John Wood ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

JOHN R. WOODS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUEBEC.

Mlle Mary Gillespie a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

Mlle Ann Jane Rogers, MM. John Wilson et James Woodside ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

D. WILKIE,  
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL. (BAS-CANADA), MARS, 1860.

Conseil de l'Instruction Publique.

La seconde réunion du Conseil de l'Instruction Publique a eu lieu le 14 du mois dernier. Le Conseil et les comités sont restés tout ce jour en séance depuis dix heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi et, le lendemain, depuis dix

jusqu'à quatre heures. Les comités No. 1 des règlements du Conseil et celui No. 2 du choix des livres, ont fait des rapports qui ont été adoptés et qui ont été soumis à l'approbation de Son Excellence, le Gouverneur Général. Le comité No. 3 a fait rapport d'une série de règlements pour la régie des bureaux d'examineurs, mais la considération en a été ajournée à la prochaine réunion. Sur le rapport de M. l'Inspecteur Archambault, présenté par M. le Surintendant, il a été ordonné qu'Alphonse Lopez, instituteur, fût sommé de comparaître devant le Conseil convoqué en séance spéciale, le 7 du courant, pour répondre à des accusations formées en vertu du Statut passé dans les années 19e et 20e Victoria chapitre 14.

**Dixième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier, tenue Vendredi, 27 Janvier 1860.**

Furent présents :

L'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique; le Rév. Messire H. Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier; MM. les Inspecteurs d'école F. X. Valade et C. H. Leroux; MM. A. Dallaire, Président; F. X. Héto, Vice-Président; D. Boudrias, Trésorier; E. Simays, Secrétaire; MM. L. Grondin, U. E. Archambault, M. Emard, P. Jaram, F. X. Desplains, P. P. Auger, Conseillers; et MM. P. Delaney, A. M. Mollat, A. J. Giroux, L. G. Destrois-maisons, D. Bourbonnière, L. A. Auger, T. Amyraut, F. H. A. Coutu, E. Corbeil, E. Moineau, S. Dumas, H. Perrin, F. Gauvreau, L. G. Authier, C. B. H. Piché et F. Beausoleil, instituteurs; ainsi que MM. les élèves-maîtres de l'École Normale.

M. le Président ayant pris son siège et lecture étant faite par le Secrétaire des délibérations de la conférence précédente, MM. Roch Martineau et Elie Moineau, en vertu d'une résolution du conseil, furent désignés pour préparer des lectures pour la conférence du mois de mai prochain, et la question suivante fut soumise à l'examen des instituteurs, comme sujet de discussion pour la prochaine conférence: "Doit-on préférer le système des notes au système des livres pour l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire générale, de la littérature, des notions de physique, etc.?"

L'Hon. Surintendant de l'Instruction Publique, dans une longue allocution, énumérant les principaux moyens adoptés récemment pour perfectionner le corps enseignant, prouva l'évidence et la promptitude des succès obtenus et en fit espérer encore d'autres.

Il annonça la nomination de plusieurs nouveaux inspecteurs et la formation de nouveaux districts; il manifesta le vif désir de ne voir, autant que possible, que des instituteurs promus au grade d'inspecteur d'école; ce légitime souhait fut accueilli par des applaudissements unanimes. Toutefois il ajouta que ces instituteurs favorisés devraient être choisis, chacun respectivement, dans le district d'inspection où ils enseignent, et qu'une bonne manière de se faire connaître du département, c'était d'assister aux conférences et d'y prendre une part active. En définitive, l'Hon. Surintendant engagea fortement tous les instituteurs à bien considérer que l'amélioration de leur position dépend avant tout d'eux-mêmes, et que le salaire ne doit nullement être leur premier mobile, mais qu'ils doivent se créer des ressources; à cette fin il leur suggéra, comme exemple, l'horticulture. Il les invita à venir en foule aux conférences et il les encouragea à coopérer à la rédaction du *Journal de l'Instruction Publique*, qui doit être l'organe commun des instituteurs, en lui communiquant des articles sur divers sujets, chacun suivant sa méthode ou sa spécialité.

À ce propos et pour conclusion, l'Hon. Surintendant fit lecture d'un article "Sur la position actuelle des instituteurs publics en France, et de leur recrutement," excellent morceau, écrit par M. Théodore Barrau (1).

M. Jardin fut ensuite appelé et fit une lecture bien raisonnée sur l'enseignement des mathématiques en général.

Sur l'ordre du Président, le Secrétaire ayant proposé le sujet de discussion formé dans la conférence précédente, savoir: "Serait-il plus avantageux pour les instituteurs en général de commencer l'année scolaire au 1er mai qu'au 1er juillet?"

MM. Emard, Mollat et Giroux proposèrent que l'année scolaire commençât à la mi-août, afin d'avoir les vacances du 1er juillet au 15 août: parce que c'est là le temps des grandes chaleurs, l'époque de l'année la moins favorable à l'étude et la plus propice, selon eux, aux déménagements. Ils tiennent peu compte des jardinages en comparaison des avantages qui résulteraient de cet arrangement, en ce qu'il ménagerait un repos opportun et d'autant plus favorable à la santé des instituteurs.

M. Boudrias, au contraire, se prononça en faveur du mois de septembre: le maître et les élèves ont ainsi tous vacances durant les récoltes et celui-ci en profite pour enlever ses jardinages et pour les transporter à son nouveau domicile, en cas de déménagement. Durant le mois d'août les chemins sont ordinairement très-beaux, etc.

MM. Emard et Mollat insistèrent et opposèrent quelques objections, auxquelles M. Leroux répondit.

M. Bourbonnière corrobora ce qu'avait dit M. Boudrias.

M. Simays se rangea à l'avis de MM. Boudrias et Bourbonnière, et insista sur l'importance de l'horticulture.

À ce propos M. Valade exhorta les instituteurs à l'enseignement de l'horticulture et proposa le 1er ou le 15 d'octobre. Il fut approuvé.

M. Leroux partage l'opinion émise par M. Valade. En somme il serait pour quelque arrangement que ce fût, qui placerait les vacances dans l'espace de temps compris entre le 1er juin et le 15 octobre, parce que, durant tout cet intervalle, qui est le temps des récoltes, les écoles sont peu fréquentées et qu'un instituteur a lui-même besoin d'être libre pour recueillir les fruits des semences qu'il a pu faire.

MM. Gauvreau et Perrin parlèrent dans le même sens.

La discussion fut longue, et, de part et d'autre, très animée. Enfin, M. A. Dallaire, Président, résuma habilement les débats, mais comme il lui parut difficile de concilier parfaitement les diverses opinions, il manifesta le désir de mettre la décision aux voix.

M. Boudrias, secondé par M. Emard, proposa l'ajournement à une heure et demi de l'après-midi, afin de continuer la discussion. Cette proposition fut adoptée.

Les instituteurs, réunis en famille, prirent une collation, qui leur fut généreusement offerte à l'école, et, à une heure et demi de l'après-midi, le président s'étant remis au travail et après quelques débats, la question ayant été mise aux voix, tous les membres présents de l'Association opinèrent à l'unanimité pour le 1er de septembre pour le commencement de l'année scolaire. Au 1er, par cet arrangement, les vacances, qui terminent ordinairement l'année scolaire et durent un mois et demi, commencent au 6 ou vers le 15 juillet et se trouvent terminées au 1er septembre.

M. J. V. Regnaud, professeur de pédagogie à l'École Normale, qui, durant l'après-midi, était venu honorer l'assemblée de sa présence, ayant été appelé à prendre la parole, donna aux instituteurs quelques bons avis, qui furent accueillis par de vifs applaudissements.

M. E. Simays fit ensuite motion, secondé par M. F. X. Desplains, que des remerciements fussent offerts à l'Hon. Surintendant, à MM. Verreau, Regnaud, Valade et Leroux, pour la bonté qu'ils avaient eue d'assister à cette conférence et pour les paroles bienveillantes et les sages conseils qu'ils avaient bien voulu nous adresser.

MM. Valade et Leroux répondirent à cette motion.

Et, après les remerciements d'usage au Président, aux officiers et à la presse.

Sur motion de M. F. X. Héto, secondé par M. L. Grondin, cette assemblée fut ajournée au dernier vendredi du mois de mai prochain, à neuf heures de l'avant-midi.

E. SIMAYS, Secrétaire.

**Onzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval, tenue Samedi, le 26 Janvier 1860.**

Furent présents :

Rév. M. J. Langevin, Ptre, Principal de l'École Normale Laval; et M. l'Abbé N. Fortier; F. E. Juneau, écrivain, Inspecteur d'École; et MM. J. C. Lafrance, président; F. X. Toussaint, Chs. Dion, A. Doyle, J. B. Cloutier, Ls. Lefebvre, Jos. Léonmeau, B. Pelletier, N. Thibault, A. Demers, J. Donnelly, B. Rouleau, J. DeGuise, A. Esnouf, Geo. Tromblay, Régis Roy, O. Legendre, N. Lacasse, L. F. Tardif, Thél. Lefebvre, F. Fortin, J. Lachance, P. Drouet, F. X. Gilbert, S. Côté et E. Labréque, Instituteurs, ainsi que les élèves de l'École Normale Laval.

(1) Manuel Général de l'Instituteur Primaire, No. d'avril 1859.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté; et le Secrétaire ayant fait remarquer qu'il avait omis de mentionner dans le dit procès-verbal la lecture faite, à cette séance, par M. Samuel Boivin, il a été de suite unanimement résolu de faire mention de la dite lecture dans le prochain rapport.

M. Louis Lefebvre a fait une lecture sur l'Électricité; il a entre- tenu l'Association sur ce sujet pendant près d'une heure, et, par les expériences aussi attrayantes qu'instructives qu'il a faites, il a captivé beaucoup l'attention des Instituteurs.

M. C. L. Lafrance, dans une lecture, a parlé du sort de l'instituteur à la campagne, et a signalé bien des abus des Commissaires d'école relativement au paiement du salaire des Instituteurs.

MM. F. X. Toussaint et N. Lacasse ont parlé, chacun, sur le sujet de discussion proposé à la dernière séance, savoir: " Quel est le meilleur moyen d'assurer le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des Commissaires?" et ils ont proposé diverses mesures comme propres à donner le résultat désirable dans l'intérêt de l'éducation et des instituteurs.

M. l'Inspecteur F. E. Jumeau a dit quelques mots sur le sujet de discussion, et il a exprimé la pensée que les Inspecteurs d'école, en examinant les comptes des Secrétaires-Trésoriers, devraient prendre connaissance du montant des sommes payées aux instituteurs, et en faire rapport à M. le Surintendant de l'Éducation.

M. le Principal ayant récapitulé les moyens suggérés et ajouté quelques autres remarques sur le sujet, a proposé, comme résultat de la discussion, les résolutions suivantes, qui ont été adoptées unanimement:

**Résolu**—Que, dans l'opinion de cette Association, le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des Commissaires, pourrait être obtenu par les moyens suivants:

1o. Si le cautionnement des Secrétaires-Trésoriers des municipalités scolaires était strictement exigé chaque année;

2o. Si MM. les Inspecteurs examinaient soigneusement et en détail les comptes des Secrétaires-Trésoriers et s'assuraient du montant payé et du montant dû à chaque instituteur, en interrogeant et les commissaires et les instituteurs eux-mêmes, et s'ils étaient obligés d'en faire, à chaque semestre, un rapport détaillé à M. le Surintendant;

3o. Si les Commissaires étaient tenus d'exiger la rétribution mensuelle chaque mois, et de s'employer à payer les instituteurs aussi chaque mois. Ils leur remettraient la balance lorsqu'ils recevraient l'allocation du Gouvernement;

4o. Si les Commissaires exigeaient, suivant la loi, le paiement de la cotisation par les contribuables dans le cours du mois de juillet chaque année, et s'ils étaient tenus de punir les retardataires après le délai d'un autre mois (le mois d'août), sous peine de payer eux-mêmes personnellement une amende. Ils devraient être condamnés à cette amende par M. l'Inspecteur, en sa qualité de juge de paix, et ce dernier devrait ne pas pouvoir s'exempter de cette obligation;

5o. Si les Commissaires étaient condamnés à une semblable amende par MM. les Inspecteurs, s'ils différaient plus d'un mois après l'expiration de chaque semestre, à payer complètement le salaire des instituteurs pour cet espace de temps.

**Résolu**—Qu'une requête, basée sur la résolution précédente, soit signée par M. le Président, au nom de cette Association, et envoyée à M. le Surintendant, avec prière de la soumettre à la considération favorable du Conseil de l'Instruction Publique.

M. N. Lacasse, secondé par M. Jos. Létourneau, a proposé et il a été

**Résolu**—Que cette conférence a vu avec bonheur, dans la nomination de son ancien président, F. E. Jumeau, écr., à la charge honorable d'Inspecteur d'école, la récompense de son dévouement consistant à la jeunesse et des longs et laborieux services que ce Monsieur a rendus à la cause de l'éducation dans le district de Québec, aussi bien que de l'intérêt qu'il a toujours pris au bien-être et au succès des instituteurs, ses confrères.

M. l'Inspecteur F. E. Jumeau a remercié en quelques mots, et il a exprimé le désir de s'occuper encore du bien-être des instituteurs en général, bien que sa nouvelle charge lui permette de s'intéresser plus particulièrement à ceux de son district d'inspection.

M. N. Lacasse, secondé par M. Chs. Dion, a proposé et il a été

**Résolu**—Que cette conférence a appris avec beaucoup de plaisir la nomination de Samuel Boivin, écr., l'un de ses membres, à la charge d'Inspecteur d'école; et qu'elle y voit le désir du Gouvernement d'appeler des instituteurs à ces fonctions importantes, et de reconnaître les sacrifices que s'est imposés ce Monsieur pour se mieux acquitter de ses devoirs, en suivant le cours de l'École Normale Laval.

M. J. B. DeGuise, secondé par Ls. Lefebvre, a proposé et il a été **Résolu**—Qu'il soit demandé à M. le Surintendant, au nom de l'Association, que les paiements de l'abonnement au *Journal de l'Instruction Publique* et des primes à la Caisse de Retraite, se fassent, à l'avenir, entre les mains de M. le Principal de l'École Normale Laval.

Ce Monsieur a bien voulu donner son assentiment à cette proposition.

M. F. X. Toussaint a proposé, pour sujet de discussion à la prochaine assemblée, la question suivante: " Quel serait le meilleur moyen à adopter pour faire fixer le minimum du salaire des instituteurs?"

MM. L. C. Lafrance, N. Lacasse, J. B. DeGuise et J. Donnelly, ont promis, chacun, de donner une lecture à la prochaine conférence.

Et l'Assemblée a été ajournée au dernier samedi de mai prochain.

L. C. LAFRANCE,  
Président,  
NAPOLEON LACASSE,  
Secrétaire.

**Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.**

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur MEAGHER.

Voici le compte-rendu des visites que j'ai faites aux écoles des diverses municipalités de mon district d'inspection.

COMTÉ DE GASPÉ.

**For et Griffin.**—A mon arrivée dans cette municipalité, je me suis rendu chez le Révérend M. Blouin, qui m'a appris que l'unique école qui s'y trouvait n'était plus en opération, l'instituteur qui la dirigeait Payant abandonnée depuis quelque temps. M. Blouin m'informa encore qu'il allait se procurer les services d'un autre maître, lequel y serait bientôt installé. La plupart des contribuables désirent posséder au moins une école.

**Cap des Rosters.**—Je n'ai trouvé qu'une seule école dans cette municipalité; elle n'était fréquentée que par sept enfants. Les contribuables s'opposent ici au fonctionnement de la loi.

**Gaspé North et Sydenham.**—J'ai visité l'école de la Péninsule; elle est soutenue au moyen de contributions volontaires. C'est une excellente école et son instituteur est très capable. J'y ai distribué quelques prix.

**Gaspé Bay South.**—Nulle école en opération. Si l'on en juge par l'opinion des habitants de cette localité, il n'est pas probable que la loi y fonctionne de sitôt, si on ne les contraint de s'y soumettre.

**York et Haldimand.**—Cette municipalité est également privée d'école depuis plus d'un an. Les commissaires en étaient absents et je n'ai pu savoir pourquoi ils négligeaient d'en établir.

**Douglas.**—Cette localité possède une école dirigée par une institutrice, dont les élèves sont au nombre de 48. Examen satisfaisant. J'y ai distribué 7 prix.

**Malbaie.**—Lorsque je visitai cette municipalité, les commissaires étaient sur le point de s'assurer de nouveau les services de l'instituteur qui avait déjà dirigé la seule école qui s'y trouve. J'ai depuis appris avec bonheur qu'elle était en opération.

**Perreé.**—J'ai fait l'examen de l'école No. 1, tenue par M. A. Béchard, qui enseigne les deux langues avec habileté. Les élèves y sont au nombre de 50. Les réponses aux questions que je leur ai posées, en présence de leurs parents, m'ont satisfait. L'école de l'arrondissement No. 2 est fréquentée par 32 enfants. Le résultat du l'examen de cette école est satisfaisant. J'ai distribué des prix dans l'une et dans l'autre. L'école de l'arrondissement No. 3, est fermée.

**Ile Bonaventure.**—Il n'y a pas d'école en opération dans cette localité. Les commissaires sont sur le point d'engager un instituteur; ils m'en ont informé.

**Grande Rivière.**—Deux écoles, l'une fréquentée par 56 et l'autre par 52 enfants, y sont en opération. Résultat de l'examen que j'en ai fait, satisfaisant. Les instituteurs, M. Thomas Tromblay sur-

tout, qui dirige l'école de l'arrondissement No. 2, enseigne parfaitement l'anglais et le français.

*New Port et Pabos.*—Je n'ai trouvé qu'une seule école dans cette municipalité. Elle est conduite par M. Donald McTavish, et fréquentée par 28 enfants. La difficulté qu'éprouvent les commissaires à percevoir la cotisation vient surtout des grands propriétaires de biens-fonds qui refusent de la payer.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

*Port Daniel.*—Je n'ai trouvé qu'une seule école en opération dans cette municipalité; M. James Ryan la dirige et elle est fréquentée par 48 enfants. Examen satisfaisant.

*Hope.*—Une seule école y fonctionne; c'est celle de l'arrondissement No. 2, qui est tenue par M. Leek et à laquelle assistent 48 enfants. Examen satisfaisant. Lors de ma visite, l'école de l'arrondissement No. 1, était fermée.

*Cox.*—L'école de l'arrondissement No. 1 est tenue par M. Decan, qui enseigne l'anglais et le français, et est pourvu de diplôme. Enfants 67. Cet instituteur mérite les plus grands éloges pour le zèle dont il fait preuve. L'école No. 2, dirigée par M. George Anez, est fréquentée par 47 enfants; résultat de l'examen: médiocre. Celle de l'arrondissement No. 3 est sous la conduite de M. Macoubry et a 40 enfants. Cet instituteur est très capable. L'école No. 4, sous les soins de Mlle Jane Clarke, excellente institutrice, est fréquentée par 47 enfants, qui font de rapides progrès. Il est difficile de percevoir l'impôt pour école dans cette municipalité.

Le Rév. M. Milne, à force de zèle, a réussi à faire rentrer une partie des arrérages de cotisations; mais il en reste encore un bien grand nombre. Les commissaires se disposent à poursuivre ceux dont les refus sont les plus obstinés.

*Hamilton.*—Il s'y trouve une école, dirigée par M. Tierney et fréquentée par 52 élèves. Résultat de l'examen, satisfaisant.

*New Richmond.*—Cette municipalité est divisée en 6 arrondissements d'école, mais n'en a qu'une seule en opération; elle appartient aux commissaires et renferme 25 enfants. Examen satisfaisant. Les dissidents, de leur côté, possèdent trois écoles. L'école No. 1, tenue par M. Wm. Fallow, est une bonne école. Nombre d'élèves, 46. Celle No. 2, qui a pour instituteur M. John W. S. Fallow, est fréquentée par 58 enfants. L'école No. 3, instituteur Neil Campbell, élèves 33, n'est ouverte que depuis 4 mois et sera bientôt une excellente école, quoique sa position soit désavantageuse.

*Maria.*—L'école de l'arrondissement No. 1 n'est pas en opération, les commissaires ne pouvant trouver d'instituteur pour la diriger. Celle de l'arrondissement No. 2, tenue par M. L. P. Réche, est fréquentée par 66 élèves. Résultat de l'examen satisfaisant. L'école No. 3 est conduite par M. Poirier, et fréquentée par 44 élèves. Examen satisfaisant. L'école No. 4 est fermée. L'école de l'arrondissement No. 5 est conduite par M. Daniel Lawler et a 32 enfants. Examen très satisfaisant. L'école No. 6 est sous la direction de Mlle. Gauvreau, qui enseigne à 32 enfants. Examen satisfaisant.

*Carleton.*—L'école de l'arrondissement No. 1 est sous la direction de M. Beaulieu et est fréquentée par 54 enfants. Examen satisfaisant. Ecole de l'arrondissement No. 2, institutrice Mlle. Eugénie Lefebvre; enfants, 44. Examen satisfaisant. Ecole No. 3, instituteur M. Pierre Dugas; enfants, 26. Ils font des progrès.

*Novel.*—Ecole de l'arrondissement No. 1, institutrice Delphine Allard; enfants 27. Examen satisfaisant. Cette municipalité ne possède pas d'autre école.

*Shoolbred.*—Il y a deux écoles en opération dans cette municipalité. Celle de l'arrondissement No. 4, dirigée par M. Thomas Verge, excellent instituteur, ne fonctionnait pas lors de ma visite. Celle de l'arrondissement No. 5, conduite par M. Chamberlain, est fréquentée par 30 enfants. Examen satisfaisant.

*Mann.*—Cette municipalité ne possède pas encore d'école. On y a éprouvé la plus grande difficulté à percevoir la cotisation. Les commissaires ont convoqué une assemblée des contribuables à laquelle j'assistais; on s'est alors entendu pour faire disparaître les obstacles qui entravent le fonctionnement de la loi. L'impôt pour école se paye déjà et j'espère voir sous peu deux écoles dans cette localité. On y a déjà élevé la charpente d'une maison d'école.

*Pointe de la Mission.*—J'ai examiné l'école des sauvages, tenue par une institutrice et qui renferme 66 enfants de l'âge de 6 à 16 ans. Tous apprennent l'anglais. J'ai été heureux de voir qu'ils avaient

fait des progrès depuis ma dernière visite. Le Rév. M. Dumontier mérite de grands éloges pour tous les soins qu'il a donnés à cette école, qu'il surveille tous les jours.

*Ristigouche et Matapédia.*—Il n'y a qu'une seule école en opération dans cette municipalité; elle est tenue par M. William Donaly et n'a seulement été ouverte que quelques jours avant mon arrivée.

Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur CHILD.

*Stanstead.*—Les contribuables de la municipalité scolaire de Stanstead déploient toujours beaucoup de zèle. Ils ont ouvert quelques nouvelles écoles, ont construit de nouvelles maisons d'école et ont réparé les anciennes. Il y a maintenant dans cette localité 33 arrondissements, 31 maisons d'école et 22 écoles élémentaires très fréquentées. Les enfants, à l'exception d'un petit nombre, y assistent régulièrement et ont fait plus de progrès qu'en 1857. Les commissaires et leur secrétaire-trésorier ont administré les affaires de la corporation à la satisfaction des contribuables, qui payent libéralement leur cotisations et n'en doivent pas d'arrérages. Les instituteurs enseignent mieux aujourd'hui l'arithmétique mentale; l'algèbre et la composition sont apprises dans quelques écoles; mais l'histoire est partout entièrement négligée.

*Barnston.*—Grâce à la sage administration des commissaires de cette municipalité, les progrès que l'on a faits dans ces écoles ont été remarquables. Ces écoles sont au nombre de 19 et ont toujours été bien fréquentées. Elles sont sous la direction d'instituteurs compétents, mais il en est peu parmi eux qui possèdent des diplômes. J'ai recommandé aux commissaires de ne donner de l'emploi qu'à ceux qui en seraient pourvus. Les obstacles qui entravent, depuis quelques années, le fonctionnement de la loi dans cette localité sont sur le point de disparaître et les contribuables payent maintenant plus volontiers leurs cotisations, lesquelles excèdent du double la subvention accordée par la législature. La pension de leurs instituteurs et le bois de chauffage de leur 19 écoles est une charge qu'ils se sont en outre imposée volontairement.

*Hatley.*—Cette municipalité possède encore 13 écoles. On y en trouve une autre qui est fermée, ceux qui pourraient la soutenir se trouvant en trop petit nombre. La majorité de la population est canadienne-française. Je place quelques-unes de ces écoles parmi les meilleures qui se trouvent dans mon district d'inspection et les examens que j'y ai faits ont entièrement répondu à mon attente et plu infiniment aux commissaires. Ces derniers ont construit une excellente maison d'école et ont pris des mesures pour en ériger une autre. Il n'est pas dans tous les townships de l'est une population qui fasse plus de sacrifices pour l'éducation de l'enfance que celle de cette municipalité.

*Magog.*—Cette municipalité possède 7 écoles bien fréquentées et dirigées par des instituteurs capables et tous munis de diplômes. La question des affaires de la corporation ne soulève pas la moindre plainte. On se dispose à construire dans cette localité, dans le cours de l'année, deux nouvelles maisons d'école; ces maisons, de même que celles qui ont été bâties, il y a un an ou deux, ne lui laissent rien à envier sous ce rapport aux autres municipalités. C'est là une preuve évidente du zèle que témoignent les contribuables pour l'éducation de leurs enfants.

*Hartford.*—Il y a cinq écoles dans cette municipalité, à l'entretien desquelles les commissaires pourvoient abondamment. L'examen des élèves de ces écoles m'a satisfait; ils sont nombreux. On a, cette année, construit une nouvelle maison d'école dans cette localité. Les commissaires et le secrétaire-trésorier s'acquittent avec zèle des devoirs qui leur sont imposés et administrent sagement les affaires monétaires de la corporation. Les commissaires se proposent de remplacer ici les livres d'école américains par ceux de la série des écoles nationales d'Irlande.

*Compton.*—Cette localité a 21 écoles où les enfants ont fait de grands progrès dans toutes les branches d'instruction élémentaires. Les commissaires ne sont plus obligés de faire des poursuites pour la perception de l'impôt, et les finances de la municipalité sont dans un état prospère.

(A continuer.)

## Revue Bibliographique.

*Septième Rapport annuel du Surintendant en Chef des Ecoles du Nouveau-Brunswick.* Fredericton, N.-B., 1859.

Nous nous intéressons vivement à tout ce qui se rattache aux provinces du golfe. Voisines du Canada, dont elles ont longtemps partagé les destinées, elles possèdent aujourd'hui la même forme de gouvernement et les mêmes institutions civiles. Nos rapports de tous genres avec elles leur donnent, d'ailleurs, de nombreux titres à notre sympathie. Nous ne saurions donc rester insensibles à leur bien-être et à leur progrès matériel et moral.

Nous avons sous les yeux le septième Rapport annuel du Surintendant en Chef de l'Education du Nouveau-Brunswick. M. Fisher y fait hautement ressortir les avantages du système d'instruction publique qui y fonctionne, système presque analogue à celui dont nous éprouvons ici les bienfaits.

Le Nouveau-Brunswick est situé au sud des comtés de Gaspé et de Bonaventure. Il est séparé de l'un par la Baie des Chaleurs, de l'autre par la rivière Ristigouche. Le comté de Rimouski, les baies de Fundy et de Chignecto, l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, la baie de Passamaquoddy et le détroit de Northumberland, le bornent à l'est, au sud et à l'ouest. Sa forme est celle d'un carré irrégulier. Il a une étendue de cinq cents milles de côtes et une superficie de deux mille milles carrés. Sa population, de 233,000 habitants, se livre avec profit à l'agriculture, à la pêche et au commerce. En 1783, ce pays ne renfermait que 11,000 âmes. Les premiers essais de colonisation que l'on y fit datent de 1639. La Petite Rochelle fut fondée en 1673, sur la rivière Ristigouche. Durant la guerre de 1812, un grand nombre d'émigrés américains vinrent s'y établir.

La nature a prodigué ses dons au Nouveau-Brunswick. Forêts épaisses peuplées de gibier, rivières limpides et poissonneuses, paysages enchanteurs, tout cela joint à un sol d'une fécondité extrême, y appelle l'industrie, les richesses et les mille jouissances qui leur sont cortège. Il est traversé par une chaîne de collines qui renferment des vallées fertiles et de magnifiques plaines à travers lesquelles coulent les rivières St. Jean, Ste. Croix, Ristigouche, Nipisdghuit et Richibouctou. St. Jean et Fredericton en sont les principales villes.

D'immenses gisements de houille s'étendent sous un tiers du sol de cette province. Le climat, presque semblable à celui du Bas-Canada, y subit les mêmes variations de température; mais la chaleur et le froid y sont moins intenses, le printemps plus tardif et les côtes qui bordent l'océan ont les épaisses brumes qui sortent de l'Atlantique. Le climat de l'intérieur est sec. Ce pays est remarquable par la longévité de ses habitants.

Quoique la terre y produise en abondance toutes les semences qu'on lui confie, l'agriculture y a longtemps été négligée. Les colons préféraient exploiter leurs riches pêcheries, dont les produits immédiats, mais moins certains, ne laissent pas encore que de les tenter. On y rencontre les tribus errantes des Micmacs et des Mélicites, qui ne comptent guère plus aujourd'hui de deux mille individus; tristes débris d'une race puissante, qui parcourait autrefois en maîtresse ces domaines dont la civilisation semble l'avoir bannie.

Voici les statistiques que présente le rapport de M. le Surintendant Fisher. L'école normale de la province renferme 45 élèves-maîtres et 39 aspirants. Le nombre des élèves qui ont quitté l'école et qui se livrent à l'enseignement est de 313, et celui des instituteurs qui n'ont point suivi les cours de l'école, 449. Total: 762 instituteurs, dont 324 hommes et 328 femmes. La population du pays est de 233,000 âmes, dont 63,923 enfants de 6 à 16 ans. Le nombre des écoles est de 762. Leurs registres constatent qu'elles sont fréquentées par 24,923 élèves. Ce chiffre comprend 11,777 garçons au-dessous de 16 ans et 1298 au-dessus de cet âge; 9889 filles au-dessous de 16 ans et 1074 au-dessus de cet âge. Assistance en moyenne, 13,895.

94 noms sont inscrits sur les registres de l'école modèle; l'assistance en moyenne y est de 70 élèves.

La subvention provinciale s'élève à \$36,984.10, et la contribution locale à \$48,644.65. Total: \$85,628.75.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pendant l'année fiscale finissant le 31 octobre 1858, a dépensé, pour le soutien de ses écoles, la somme de \$88,495.31. La dépense générale dans le même but s'est élevée à \$137,139.96.

Les écoles de cette province sont visitées par quatre inspecteurs. Leurs rapports, qui font suite à celui du Surintendant, témoignent hautement de leur capacité et du zèle digne d'éloges qu'ils déploient dans l'exercice de leurs importantes fonctions. Les écoles des comtés de King, d'Albert et de Westmoreland, sont

sous la surveillance de M. l'Inspecteur Duval. Le premier de ces comtés renferme 100 écoles, le second 34 et le troisième 88, en tout 222 écoles. Elles sont dirigées par 100 instituteurs et par 112 institutrices. Au sujet de ces dernières, qui sont proportionnellement moins nombreuses au Nouveau-Brunswick que dans le Bas-Canada, M. Duval observe judicieusement qu'on a tort de s'en plaindre et de vouloir les éloigner de la carrière de l'enseignement. "Tout balancé, dit-il, elles sont aussi compétentes que les instituteurs à remplir les devoirs qu'elles s'imposent; et, quoique les moyens dont elles se servent pour faire régner la discipline parmi leurs élèves se sentent de la douceur de leur caractère, les règles qu'elles imposent sont aussi fidèlement observées que celles qu'établissent les maîtres dans leurs écoles." Le district d'inspection de M. Duval renferme un grand nombre d'Acadiens et de Canadiens-français qui, de même qu'ils le font aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada, viennent aujourd'hui y tenter fortune. Nous traduisons la partie de son rapport qui a trait aux écoles françaises: "Les 17 écoles françaises dont j'ai fait l'examen sont conduites par des hommes et fréquentées par un grand nombre d'enfants. Dans chacune de ces écoles, j'en ai trouvé qui étudiaient la grammaire anglaise; la plupart de ces maîtres sont des hommes intelligents, qui font preuve de beaucoup de zèle; mais l'instruction qu'ils donnent n'est pas assez étendue, et le défaut de méthode accroît énormément leur travail. J'ai lieu de croire que l'introduction que l'on ferait dans ces écoles du "Guide de l'Instituteur," livre publié sous les auspices du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, y aurait les meilleurs résultats."

Le système d'hébergement à tour de rôle chez les contribuables, presque universellement répandu aux Etats-Unis et qui tend à s'introduire ici, attire l'attention de M. Duval, qui est loin d'en recommander l'adoption. Quels qu'en soient les avantages, il ne peut que nuire à l'instituteur. Ces péripétations constantes sont contraires à son bien-être; elles le ravalent aux yeux de ceux à qui il semble à charge et absorbent des heures précieuses, qu'il pourrait consacrer à des études utiles à lui-même et surtout aux enfants dont on lui confie l'éducation.

M. Campbell a sous son administration les écoles des comtés de Queen, de Charlotte et de St. Jean. Le comté de Queen a 71 écoles en opération et elles sont fréquentées par 1789 élèves; celui de Charlotte a 117 écoles, fréquentées par 3639 élèves, et celui de St. Jean, 67 écoles, renfermant 2887 élèves.

M. McLaughlin visite celles des comtés de Victoria, de Carleton, d'York et de Surbury. Le nombre des instituteurs de ce district d'inspection, qui ont fait leurs rapports, est de 169; 32 n'en ont pas transmis. Il suggère avec raison l'adoption de moyens plus efficaces de se procurer des statistiques.

Le district d'inspection de M. Bennett comprend les comtés de Kent, de Northumberland et de Ristigouche. Son rapport est très intéressant. Les maisons d'école, les livres d'école français, les distributions de prix par les inspecteurs, distributions dont on apprécie les avantages dans le Bas-Canada depuis 1856, y sont l'objet de remarques judicieuses. Il déplore vivement l'apathie des contribuables au sujet de leurs maisons d'école, qu'ils laissent tomber en ruine: "Le spectacle qu'elles offrent, dit-il, provoque à la fois le rire et la pitié. La plus petite, la plus sale, la plus misérable lutte d'une localité en est la maison d'école. Les murs se composent d'un assemblage de troncs d'arbres non équarris qu'il est impossible de revêtir d'aucun enduit. Les vides entre chacun de ces troncs sont, durant l'hiver, remplis d'amas de mousse qui tombent ou que l'on enlève le printemps. L'air extérieur y pénètre alors librement; la pluie s'y fraye même aisément un passage, surtout lorsqu'un fort vent la pousse. Inutile d'ajouter que l'usage des ventilateurs devient ici superflu. L'intérieur de ces maisons répond à leur extérieur. Pour planchers on y a jeté des morceaux bruts d'épinette ou de cèdre, souvent revêtus de leur écorce et sur lesquels, à l'une des extrémités de l'appartement, on a posé deux ou trois planches où va s'installer le maître. La plupart des tables ou des pupitres, dont on s'y sert, sont dans le plus triste état et encore ont-ils à souffrir des atteintes que leur portent le temps et le canif des élèves. Les bancs sur lesquels ils s'assoient valent encore moins. On les façonne de quelques bouts de planche reposant sur de petits billots. J'en ai vu qui avaient jusqu'à trois pieds de haut et sur lesquels de pauvres enfants passaient de longues heures à balancer leurs jambes fatiguées. Imaginons, s'il est possible, les souffrances qu'ils endurent dans une position de cette nature. Heureusement, il n'en est pas ainsi partout." M. Bennett a, dans son district d'inspection, des maisons d'école élégamment et solidement construites, où les enfants retrouvent en quelque sorte le bien-être du foyer paternel et qui sont abondamment pourvues de tout ce qui peut en rendre le séjour utile et agréable à la fois. On vient d'en construire trois nouvelles de ce

gentie dans le comté de Hunt, à Bathurst, et à Douglstown. Les deux premières appartiennent au gouvernement provincial et la troisième à un particulier. Toutes trois sont excellentes.

Le sort de la population française disséminée sur le territoire du Nouveau-Brunswick préoccupe vivement M. Bennett. Il veut que les enfants de ces colons reçoivent l'éducation que l'on donne aux enfants dont il parle la langue et que les écoles françaises partagent en tout les faveurs accordées par la législation de la province aux écoles anglaises.

Après des renseignements précieux de toute nature que renferme ce rapport et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, venient les préceptes les plus utiles. M. Bennett les répand à profusion. « Gardons-nous de rien épargner, dit-il, pour rendre l'école agréable à l'enfance et pour lui faire mettre à profit le temps qu'elle y passe. Essayons de faire naître en elle cet esprit d'émulation si favorable au développement de l'instruction. Un moyen facile d'atteindre ce but serait des distributions de prix faites par les inspecteurs, dans leurs visites, aux élèves qui se distingueraient par leur bonne conduite, leur assiduité et leurs progrès. A ceci l'on sera tenté d'objecter que la vertue chez l'enfant, de même que chez l'homme, porte en elle-même sa récompense. Cela est vrai. Mais la récompense, quelque certaine qu'elle soit, n'est point immédiate, et les jeunes têtes n'ont pas l'habitude de regarder bien avant dans l'avenir. J'ai tout lieu de croire que ce que je dis des distributions de prix dans les écoles sera entendu du Bureau, et qu'il cherchera à utiliser ce puissant moyen d'émulation. »

Nous regrettons d'avoir à annoncer à nos lecteurs, en terminant cet article, la mort de M. Fisher, qui, nommé depuis deux ans seulement, s'étant dévoué avec énergie à son importante mission. Il est remplacé par M. Bennett, dont nos lecteurs peuvent apprécier, d'après ce qui précède, le zèle, l'aptitude et les bonnes intentions à l'égard de leurs compatriotes acadiens.

### Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes.

Paris, Janvier et Février 1860.

FIGUËR : L'Année scientifique, 4e année, in-180. Hachette.

FIGUËR : Histoire du merveilleux dans les temps modernes, 4 vols. in-180. Hachette.

FILLIAS : L'Espagne et le Maroc, en 1860, in-80. Poulet et de Broile.

BAUDRILLART : Des rapports de la morale et de l'économie politique, in-80. Guillaumin.

FETIS : Biographie universelle des musiciens et bibliographie de la musique, 2e édition, tome 1, in-80. L'ouvrage aura 10 volumes. Firmin Didot.

FREPPÉL : Les Apologistes chrétiens au 11e siècle, Saint Justin, in-180. Bray.

JULIEN : Courants et révolutions de l'atmosphère et de la mer, comprenant une théorie nouvelle sur les déluges périodiques, in-180. Lacroix et Baudry.

POITEVIN : Dictionnaire universel de la langue française, 2 vols. in-40 ouvrage terminé. Rénoald.

SAINT SYLVESTRE : Chefs-d'œuvre de l'Art antique avec un texte explicatif in-folio, avec 45 planches. Parent Desbarres.

VIVIER DE SAINT MARTIN : Etude sur la géographie et les populations primitives du nord-ouest de l'Inde, d'après les hymnes védiques, in-80. Imprimerie Impériale.

WIDAL : Etudes littéraires et morales sur Homère, in-80. Hachette.

DARFON : De l'éducation, par l'abbé Dauphin, ancien directeur du collège d'Oullins, 451 p. Poulet, 3 fr. 50.

LA FRANCE : Types, mœurs et merveilles de la nature, dédié à la jeunesse, par MM. Charles de Ribelles, J. de Rostaing, etc. grand in-80, 218 p. et lith. Rigaud, 4 fr.

MARMIER : En Amérique et en Europe, 1 vol. in-12. Hachette.

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir l'extrait suivant de la Revue de l'Instruction Publique, sur ce dernier livre d'un auteur qui a déjà parlé si favorablement du Canada dans ses lettres sur l'Amérique.

C'est un fidèle historien que M. Marmier nous a raconté les origines les plus reculées du Canada, et cette longue croisière des vanités de fortune et des intérêts matériels, dans laquelle nous avons sans profit, sinon sans honneur, sacrifié le meilleur de notre sang. C'est avec l'enthousiasme ardent d'un sincère patriotisme que le voyageur a célébré ces actes de courage ignorés, et ces patientes vertus, écloses dans l'ombre, comme les fleurs qui répandent dans l'air d'inutiles parfums."

N'est-il pas très-intéressant de contempler, dans leur lutte incessante, dans leur héroïque dévouement, ces fils de l'union qui courrent chercher au loin les hasards et les combats, pour dorer leurs épaules; ces marchands aventureux, s'élevant partout des routes ignorées, et remorquant sur de légers canots le courant des rivières les plus perfides; ces prêtres enfiévrés, empressés de porter au loin la loi de leur divin maître, impérial dans la cloche pleurée à un rameau d'arbre, imitant un aigle sous une tente et construisant une pauvre chapelle avec des branches de sapin. Mais est-il rien de plus déplorable que ce lent et triste traile de 1763, qui livre aux Anglais une terre arrosée de notre sang, illustrée par nos héros! Si quelque chose peut nous consoler d'un pareil desastre, c'est que nous avons laissé dans cette heureuse contrée des traditions vivaces qui se perpétueront: le Canada reste français par la langue, par le cœur, par les institutions même; son chant national est une vive chanson de France, et les bateliers du Saint-Laurent s'encouragent au travail en la chantant sur leurs radeaux. Hélas! la Louisiane aussi a partagé les destinées du Canada; aujourd'hui c'est un drapeau étranger qui flotte sur cette terre, toute pleine des souvenirs et des vestiges de notre bravoure. Ils ont été stériles le dévouement et les exploits de nos ancêtres, de Robert de LaSalle, qui le premier pénétra dans le Mississippi; de Bienville, qui luita quarante ans, presque sans ressource, contre les Anglais et les Indiens! Un diplomate, d'un trait de plume a rayé étourdiment cette contrée de la carte de nos possessions; un prince, dans un moment de détresse, l'a vendue pour quelques millions! Détournons donc nos regards de ces sombres et dramatiques terribles; M. Marmier nous récréé par un spectacle plus consolant: après l'histoire qui nous instruit, vient le poète qui nous charme et nous décrit avec bonheur un paysage enchanteur. Il agit en effet de l'île de Cuba, qui s'élevait dans un printemps perpétuel, sur l'azur de la mer, sous le ciel d'un des tropiques; l'île de Cuba, la première fleur de la terre, la première perle de l'Océan, la plus large et la plus pur diamant de l'écrin des Antilles. Elle ressemble, dit le voyageur, à la corne d'abondance telle que les anciens la représentaient; et quelle corne d'abondance, comblée de fleurs odorantes, de fruits savoureux et de moissons dorées! "Jamais, dans ses plus grands jours de générosité, la blonde Cérés n'en versa une pareille dans son Attique aimée." Et le poète, ajoute, pour terminer cette gracieuse description: "Sans la fièvre jaune, l'île de Cuba serait en ce monde le paradis reconquis. Quel bonheur d'aller y vivre, si l'on ne craignait d'y mourir!"

Québec, Février 1860.

LE CHANSONNIER DES COLLEGES: Troisième édition revue et augmentée avec musique, première livraison, 32 p. in-180. Bureau de l'Abolition.

L'exécution typographique et de ce charmant ouvrage ne laisse rien à désirer. Quant à son utilité nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Amiraud sur la musique vocale dans les écoles, et à celui de M. Blain sur le même sujet. Les chansonniers sont du reste des livres qui font fortune en ce pays, témoin: celui-ci rendu à sa troisième édition, l'ancien Chansonnier Canadien, la Guirlande, la Lyre Canadienne tout à fait épuisés, la Nouvelle Lyre Canadienne, publiée par MM. Chazelleau, et le Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises, publiés par M. Lovell, lesquels se vendent aussi rapidement.

Montréal, Février et Mars 1860.

PERRAULT : La carrière agricole par J. Perrault, secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, lecture faite devant l'Institut Canadien-Français, le 23 Février 1860, 24 p. in-80. De Montigny et Cie. La conclusion pratique de cette lecture écrite d'un style énergique, c'est la nécessité de la fondation de grands établissements d'enseignement agricole qui fassent de l'agriculture une haute carrière égale et même préférable à celles des professions libérales, sans quoi, la jeunesse instruite laissera toujours les champs pour la ville où l'attendent toutes sortes de séductions et les plus brillantes perspectives. M. Perrault a d'autant plus le droit de parler ainsi qu'à peine sorti de l'enfance, il s'est arraché par l'effort d'une volonté forte, appuyée sur de nobles traditions de famille aux séductions dont il parle, pour se dévouer dans des établissements étrangers, à l'étude de la belle science qu'il enseigne maintenant.

GOUS : Nouveau système de prononciation anglaise et française avec maître ou sans maître, 213 p. in-120. Lovell. Ce guide de la conversation est divisé en quatre colonnes, la première contient la phrase anglaise, la seconde la phrase française avec prononciation figurée phonétiquement à l'anglaise, la troisième la phrase française, la quatrième la phrase anglaise avec prononciation figurée phonétiquement à la française. La préface est précédée d'une lettre de M. J. C. Taché qui recommande ce livre au public canadien.

### Petite Revue Mensuelle.

Un de ces sinistres, avec lesquels la navigation à la vapeur ne nous a malheureusement que trop familiarisés, a jeté pendant quelque temps sur notre pays une triste voile qui, pour participer du mystère et de l'inconnu, n'en était que plus lourde à porter. Heureusement que l'on n'après l'autre, pré-que tous ceux qui étaient supposés à bord du *Lungarian* ont donné de leurs nouvelles, quelques uns même sont tombés en personne au milieu de leurs familles éplorées.

La liste des Canadiens, qui paraissent avoir été compris dans cette catastrophe, est néanmoins encore très longue; elle contient en tout 20 personnes réparties entre les localités suivantes: Toronto 7, Montréal 6, Bowmanville 3, Niagara 2, Québec 1, Cornwall 1, Sherbrooke 1. Il ne s'y trouve aucun nom français. On nous a conté une scène déchirante d'une jeune épouse, qui, après avoir passé quinze jours dans les trances les plus mortelles, venait de recevoir une lettre de New-York dans laquelle on lui assurait que son mari ne se trouvait pas à bord du funeste navire, et se livrait aux épanchements d'une joie subite, qui ne lui paraissait point trop payée par les tourments qu'elle avait endurés. Dans ce moment-là même, la jeune femme acquit par l'inspection de la liste publiée dans les journaux et par des renseignements plus positifs la certitude de son malheur. Il serait difficile d'imaginer rien de plus cruel qu'une telle situation.

La perte du *Hungarian*, qui n'a point laissé échapper la seule créature humaine pour en raconter les détails, est à ajouter à une douzaine au moins de sinistres du même genre, qui font une bien lourde contrepartie à toutes les merveilles, à tous les prodiges de la civilisation. Mettez avec cela les nombreux accidents sur les chemins de fer, des catastrophes telles que l'incendie du *Montreal*, l'explosion de Longueuil et l'affreuse affaire du canal Desjardins, et vous serez tenté de demander compte à la société de toutes les admirables inventions dont elle sait si mal se servir. De plus, l'adultération des substances les plus nécessaires à la vie, adultération que M. le Dr. Larue signale actuellement dans les journaux de Québec avec un zèle scientifique et philanthropique on ne peut plus louable, nous porterait presque à envier la vie sauvage même la plus misérable. C'est du moins ce que prétend le *Courrier des Etats-Unis*, dans une boutade des plus vigoureuse contre le progrès:

"L'Indien qui vit dans les bois, n'ayant qu'un chétif wigwam d'écorce de bouleau pour le protéger contre les orages, et un arc ou un mauvais fusil à pierre pour combattre les loups, les ours, les reptiles, les léopards, les blancs et les peaux-rouges ennemis, est mille fois moins en danger que l'homme civilisé qui réside dans les villes. Un jour, c'est une pierre qui tombe sur la tête de ce dernier, du haut d'une maison en construction, ou la trappe d'une cave qui s'ouvre sous ses pas; le lendemain, ce sera un assassin ou un ivrogne qui se jettera sur lui, la nuit, au détour d'une rue, ou une lourde voiture qui l'écrasera pendant qu'il essaie de traverser une chaussée. S'il se met en voyage, il court grand risque d'être lancé dans les airs par l'explosion d'une machine de bateau à vapeur, d'être broyé sur une voie ferrée ou précipité au bas d'un talus élevé, avec la voiture qui le transporte. A table, il doit craindre que la domestique n'ait fait cuire son repas dans des vaisseaux de cuivre pleins de vert-de-gris; a-t-il pris médecine? il peut se demander si un apothicaire écervelé ne lui aura pas vendu de la mort aux rats pour un médicament inoffensif. La table de l'Indien n'est pas somptueuse, il est vrai, il n'a pour se nourrir que le produit de sa chasse et de sa pêche, rôti sur la braise ou dans des cendres brûlantes, avec quelques fruits, des racines et de l'eau fraîche. Mais tout cela est sain, nutritif, facilement digéré; tandis que presque tout ce qui paraît sur la table du blanc est falsifié, adultéré, depuis son thé, son café ou son vin jusqu'à la moutarde qui l'aide à manger son bœuf. Somme toute, il faut avoir bien plus de courage pour habiter dans une grande ville que pour vivre dans les forêts vierges, au milieu des sauvages et des bêtes féroces.

"Ces réflexions nous sont venues après avoir lu dans le *Leader* de Toronto le récit d'un empoisonnement causé par le gaz. Un matin de la semaine dernière, on a trouvé dans une maison de Spadina-street quatre personnes que le gaz avait presque tuées pendant la nuit. C'étaient M. George Henderson, employé de la douane, Mlle Elizabeth Mac Lean, sa nièce, Mlle Ker, amie de cette dernière, et une jeune domestique. Si M. Ker, inquiet de ne pas voir arriver sa fille à l'heure où il l'attendait, n'était pas accouru chez M. Henderson, et n'avait pas pénétré dans la maison, après avoir enfoncé la porte de la rue, ces quatre malheureux auraient inévitablement passé de vie à trépas. On s'est empressé de leur prodiguer des soins, et dans la soirée, M. Henderson, sa nièce et la bonne étaient hors de danger; mais l'état de Mlle Ker était encore inquiétant.

"La maison de M. Henderson n'est pourtant pas éclairée au gaz, et le tuyau d'où le gaz s'était échappé, est à plus de trente pieds de cette résidence. Après cela, peut-on dormir tranquille dans une maison où il suffit d'un imprudent qui tourne mal deux ou trois becs de lumière, pour causer la mort de toute une famille? On raconte que le *Padre Vijil*, un des nombreux chargés-d'affaires que l'Amérique Centrale a enus à Washington, faillit périr de la même manière. Le brave homme était arrivé aux Etats-Unis, sans avoir vu jamais l'éclairage au gaz, et comme, dans l'hôtel où il était descendu à New-York, on lui avait donné un bougeoir pour aller se coucher, il repartit de la Cité Impériale sans être mieux éclairé—jeu de mots à part. A Washington, le premier soir, on lui donna une grande chambre où brûlait un bec de gaz. Après s'être déshabillé, le curé plénipotentiaire s'approche de la lumière et souffle pour l'éteindre; mais à son grand étonnement, elle continue à jaillir du bec avec la même force. Il souffle de nouveau, nouvel échec, nouvelle surprise. Enfin, il gonfle ses poumons et lance un souffle d'une telle puissance que la flamme s'éteint. Le *padre Vijil* se coucha très satisfait de la force de ses voies respiratoires et ne tarda pas à s'endormir. Au bout de plusieurs heures d'un lourd sommeil, il s'éveilla dans un malaise extraordinaire; c'est à peine s'il pouvait lever ses mem-

bres alourdis; il lui semblait que son crâne allait se fendre et il était certain que la chambre était remplie d'une odeur très désagréable. Dans son inquiétude, il fait un effort suprême, saute au bas du lit et agit avec frénésie le cordon de la sonnette. Au bruit du carillon, les domestiques accourent avec des lumières et mettent presque le feu à l'hôtel, en entrant dans la chambre.

"Tels furent les débuts du *padre Vijil* dans le capitale américaine; une heure plus tard, et ses paroissiens de l'Amérique Centrale n'auraient plus eu qu'à chanter des messes de mort pour le repos de leur bon curé, tué par les maléfices de *les Yankees*.

"On sait que, le mois dernier, le pauvre M. Barnum a failli périr, lui aussi, pendant son sommeil—étouffé par les gaz qui s'échappaient du calorifère de sa maison. Ainsi, la mort guette l'homme civilisé à tous les coins de son existence et lorsqu'il croit lui avoir échappé, elle l'atteint dans son lit, au moyen du gaz qui doit l'éclairer ou de l'air qui chauffe son appartement."

Il y a cependant ceci à dire en faveur de la civilisation; c'est qu'avec un peu plus de prudence et un peu moins de l'*auri sacra fames* on pourrait tirer parti du progrès tout en parant à ses inconvénients. Ce n'est pas encore tant la législation que l'exécution stricte et sévère des lois qui est en défaut de ce côté.

Puisque nous en sommes au chapitre des accidents, disons un mot de celui qui, le jour même de l'ouverture du parlement, a réduit en cendres la belle résidence du Gouverneur Général à Spencerwood. Une nombreuse compagnie était conviée ce soir-là à dîner chez Son Excellence, et l'incendie se déclara à l'heure même du rendez-vous. Avec l'énergie qui le caractérise, Sir Edmund Head se mit en frais de combattre lui-même les progrès du feu, aidé en cela par quelques-uns de ses invités qui s'y trouvaient doublement intéressés. Malheureusement ces derniers, presque tous hommes politiques, eurent encore une fois l'occasion de se convaincre de la vérité d'un proverbe, qui avec une légère variante, devrait à l'avenir se formuler comme ceci: "Entre la coupe et les lèvres, il y a... le feu!" Québec est malheureux en ce qui concerne ses édifices publics. En 1834, par une des plus froides journées de janvier, le château St. Louis, ancienne résidence des gouverneurs depuis la fondation de Québec, mais considérablement revue et augmentée dans le cours de deux siècles, devint la proie des flammes. L'édifice que l'on appelle actuellement le *vieux château* et qui était beaucoup plus moderne, ayant été bâti par le gouverneur Haldimand, fut occupé par Lord Aylmer et par Lord Gosford jusqu'au départ de ce dernier en 1837; puis, au retour du gouvernement en 1851, la belle villa de Spencerwood, propriété de M. Atkinson, fut louée et occupée par Lord Elgin, par le général Rowan et par Sir Edmund Head successivement.

L'édifice des séances du parlement brûla comme on le sait en 1852; et, à quelques mois de distance, le couvent des Sœurs Grises qui avait été loué pour les chambres et sur lequel on avait déjà fait de grandes dépenses fut réduit en cendres. Les incendies d'ailleurs seront toujours fréquents et funestes dans notre pays, avec nos longs hivers, tant que l'on persistera à faire un aussi grand usage du bois dans la construction de nos édifices publics.

L'ouverture des chambres qui avait lieu le 28 Février a été promptement suivie de la passation de l'adresse en réponse au discours du Gouverneur Général, laquelle adresse n'a pas eu comme celles des années précédentes, l'avantage ou le désavantage d'être discutée pendant plusieurs semaines. Ce nouveau procédé de la part de l'opposition facilitera considérablement l'expédition des affaires et raccourcira en proportion la durée de la session. L'opposition cependant se dédommagera en toute probabilité de la réserve qu'elle s'est d'abord imposée, dans la discussion de la proposition de M. Brown pour la dissolution de l'union du Haut et du Bas-Canada. Plusieurs mesures importantes seront aussi sur le tapis, entre autres un projet de loi pour régler les banqueroutes et un autre pour fixer un taux d'intérêt légal et empêcher l'usure; l'hon. M. Cauchon a pris l'initiative dans cette dernière question.

Mais la question qui absorbe dans ce moment la plus grande somme d'attention, en Amérique comme en Europe, c'est la question romaine. La Nouvelle-Orléans, Montréal et Québec, ces trois anciennes villes françaises et catholiques, ont répondu par de solennelles et imposantes démonstrations à l'encyclique du souverain pontife. A la Nouvelle-Orléans, à la suite de la dernière séance du concile, qui avait rassemblé, autour de l'archevêque de cette métropole du Sud, les cinq autres évêques de cette province, plus de vingt mille hommes se sont pressés sur la place Jackson, en face de la cathédrale et ont présenté aux prélats assemblés une adresse à Pie IX, que ceux-ci doivent transmettre à Rome. Des corps de milice en grande tenue s'étaient joints au peuple et au clergé et avaient encore rendu cette manifestation plus éclatante. Des discours furent prononcés par les évêques de Natchez et de Galveston, et par M. Perché, l'habile rédacteur du *Propagateur Catholique*. "On sait, dit ce journal auquel nous empruntons ces détails, que la place Jackson est une des plus belles de l'Amérique du Nord. Décorée de la statue équestre du général Jackson, située entre le Mississipi, la cathédrale, les palais des cours, et les vastes bâtiments Pontalba, cette place, les quatre rues qui l'entourent, tous les balcons, toutes les fenêtres et toute la rive du fleuve qui est devant elle étaient garnis d'une foule innombrable. On peut dire que la vue de ce magnifique panorama était l'une des plus resplendissantes qui eût jamais été offerte dans le monde. Cette estrade élevée sur laquelle se tenaient quarante prêtres et quatre évêques, tous revêtus de leurs habits sacerdotaux, ces drapeaux américains qui flottaient devant eux, ces riches bannières religieuses qui les

entouraient, le son de toutes les cloches et le bruit du canon achevaient de donner à ce ravissant tableau l'aspect à la fois le plus grandiose et le plus saisissant."

A Montréal, l'élan a été donné par les Irlandais, qui se sont d'abord réunis dans l'église de St. Patrice en très grand nombre, et y ont adopté dans une imposante assemblée laïque une adresse énergique, dont la passation fut accompagnée de discours éloquentes de Mgr Laroque, évêque de Cydonia, de l'hon. L. T. Drummond, ancien ministre, et de MM. Devlin, Clarke, et autres. La population française s'est réunie le dimanche, 26 Février, dans la grande église de Notre-Dame sur l'invitation de la société St. Jean-Baptiste. Les hommes seuls étaient admis; la vaste basilique était pleine, et par conséquent il devait y avoir de 12 à 15 mille hommes présents.

Des discours ont été prononcés par le Dr. Beaubien, président de la société St. Jean-Baptiste, par MM. Cherrier, Meilleur, Chauveau, Loranger et Ouimet et par Mgr l'évêque de Montréal, qui bénit avec une visible émotion l'immense multitude rassemblée dans cette grande église, éclairée par une foule de jets de gaz et dont les échos venaient d'être éveillés tour à tour par les voix étrangères d'orateurs laïques et par les sons familiers de l'orgue. Le discours de M. Loranger, dit la *Minerve*, a été un véritable événement, il s'est élevé au plus haut degré de l'éloquence.

A Québec, cinq assemblées ont eu lieu le même jour, l'une dans la grande salle de l'Université Laval et les autres dans les églises de St. Roch, St. Patrice, St. Jean et St. Sauveur. On calcule que plus de vingt mille hommes ont pris part à ces démonstrations. A la salle de l'Université, des discours ont été prononcés par Mgr Baillargeon, évêque administrateur de l'archidiocèse qui présidait, par M. Langevin, maire de Québec; par l'hon. procureur-général Cartier, par les hon. Cauchon, Lemieux, Loranger et Tessier, par MM. Chapais, Turcotte, Désaulniers et Dubord, membres du parlement, et par MM. Frémont, doyen de la faculté de médecine, Baillargé, bâtonnier du barreau de Québec et Glackemeyer, président de la chambre des notaires. Le premier ministre dans son discours a rapproché la politique de Napoléon III à l'égard du Pape de celle de Napoléon I, et cité une dépêche de lord Malmesbury, dans laquelle ce ministre, à la veille de la guerre d'Italie, indiquait à l'empereur les conséquences qu'elle pouvait avoir pour la société.

Il ne sera pas sans intérêt, à la suite de ces démonstrations, de lire le curieux extrait suivant de la chronique politique de la *Revue des deux Mondes*, rédigée par des hommes du parti libéral le plus avancé.

"Le mouvement italien, obligé de se détourner de son objectif naturel, qui est l'Autriche, réagira fatalement contre les alliés supposés ou réels de l'Autriche dans la péninsule, et semble destiné à se porter contre le pouvoir temporel de la papauté. C'est là le plus grand danger actuel de l'Italie; car, par le trouble qu'il entretient dans le catholicisme, il l'expose à de redoutables diversions. La gravité même de ce péril redouble l'intérêt que nous portons à la cause italienne. Jamais peuple n'a eu à remplir encore une tâche aussi lourde; jamais peuple n'a vu ainsi s'ajouter contre lui aux labeurs d'une lutte pour l'indépendance la nécessité de soulever sans l'ébranler la plus puissante organisation religieuse qui ait existé sur la terre. La considération de ce péril doit être toujours présente à l'esprit des chefs du mouvement italien. Qu'ils contiennent les entraînements de leur parti contre Rome, qu'ils évitent de porter de nouveaux coups au pouvoir pontifical, qu'ils ne tombent point dans la faute d'entamer avec la cour romaine des polémiques oiseuses, et de fournir la réplique à des encycliques de la nature de celle que le pape vient de publier. Il est toujours inutile, il est souvent dangereux d'entamer des controverses et d'entreprendre des duels de principes avec le chef spirituel de tant de millions d'âmes, et de mettre à travers le monde les consciences de la partie, lorsque les intérêts politiques devraient seuls être en jeu. Que les hommes d'état italiens s'efforcent, pour la faire bien, de ne faire qu'une chose à la fois, et ne donnent pas à leurs ennemis, qui les y poussent, le change d'une révolution religieuse contre une lutte d'indépendance nationale. Quel que soit le prix que nous attachions à la paix, nous aimerions mieux les voir faire la guerre à l'Autriche que s'attaquer au pape."

L'extrait suivant de la correspondance de M. Gaillardet au *Courrier des Etats-Unis*, en date du 16 Février, ira à faire croire que la crise qui agite aujourd'hui le monde entier trouvera peut-être sinon un dénouement du moins un temps d'arrêt dans l'opposition qui se manifeste à la cession de la Savoie à la France:

"La politique française a commencé à opérer l'évolution que j'avais prévue. Cette évolution serait même entièrement accomplie, si l'on en croit l'*Indépendance Belge*, qui parle d'un rapprochement entre la France et l'Autriche, d'une réconciliation entre le cabinet des Tuileries et celui du Vatican, de la reconstitution d'un royaume d'Etrurie au profit du grand-duc de Toscane, et par suite, d'un grave refroidissement entre les gouvernements français et piémontais. Mais les choses sont beaucoup moins avancées que ne le dit le journal belge. Napoléon III est un homme habile qui n'aime rien brusquer; il se tient, en ce moment, dans une sorte d'expectative, légitimée par la double attitude du parlement anglais, vis-à-vis du cabinet Palmerston, et du gouvernement piémontais, vis-à-vis de la Savoie. Ce ne sera que lorsqu'il verra clair dans ces deux complications, qu'il prendra un parti décisif. Ce rôle, en quelque sorte défensif, lui est imposé par la prudence, car il ne faut pas se dissimuler que la question italienne a mis à découvert une question bien autrement générale et bien autrement redoutable, celle du principe même de la souveraineté. Les peuples sont-ils la propriété des princes,

ou bien ont-ils le droit de chasser des gouvernements incapables? Telle est, dit avec raison l'*Opinion Nationale*, la question qui s'est posée, non plus dans les livres des philosophes, mais dans les documents officiels et les dépêches des cabinets. Le même journal n'a pas craint d'avouer que presque tous les cabinets européens étaient en opposition avec nous sur cette doctrine, que la communauté de péril rapprochait la Russie, l'Autriche et la Prusse, et que la sainte alliance était reformée dans les cœurs. La France ne peut donc la conjurer, ou qu'en restant assurée de l'appui de l'Angleterre, ou qu'en restant avec l'Autriche sur le terrain légal des traités de Villafranca et de Zurich. Dans le premier cas, il lui faudra renoncer à ses vues sur la Savoie qui sont dénoncées, chaque jour, avec une animosité croissante, dans le parlement anglais, et le conseil en a été, dit-on, donné à l'empereur par M. de Persigny, qui craint que l'annexion ne reverse, du même coup, le cabinet Palmerston et la paix de l'Europe. Dans le second cas, le Piémont devra renoncer lui-même à l'annexion des duchés, ou l'accomplir à ses risques et périls sans aucune garantie de la France."

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DES LETTRES.

— Le Vicomte Walsh, célèbre par ses *Lettres Vendéennes*, son *Tableau des Fêtes Chrétiennes*, dont nous reproduisons encore aujourd'hui un admirable article, et une foule d'autres ouvrages, vient de mourir à Paris. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Ste. Clotilde. Parmi les personnes présentes on remarquait M. Berryer, M. A. Nettement, le prince de Chalais, le prince Gallitzin, le duc de Blacas et l'élite de l'ancienne noblesse française et de la littérature catholique.

Né au château de Sézant en Anjou, le 25 Avril 1782, Joseph Walsh appartenait à une ancienne famille catholique originaire d'Irlande et qui vint s'établir en France à la suite des Stuarts. Emmené tout jeune en émigration il fit ses études au collège des Jésuites à Liège, entra à Paris sous le consulat et obtint peu après la place d'inspecteur de la librairie dans les provinces de l'Ouest. Il occupa divers autres emplois jusqu'en 1830, où il donna sa démission et prit une part active à l'opposition légitimiste. fut rédacteur ou collaborateur de plusieurs journaux, et publia beaucoup d'ouvrages dont quelques uns ont eu un grand succès. Son premier écrit fut le livre qu'il publia en 1815 sur la sainteté du serment, et son dernier, son *Tableau des Œuvres de la Foi*, qu'il venait de faire paraître à l'âge de 77 ans.

— Le P. Lacordaire de l'ordre des Dominicains vient d'être élu membre de l'Académie française. Cette élection, dans les circonstances actuelles, a fait naître le plus vif intérêt. Le nouvel académicien est né à Reccey-sur-Orce, le 18 Mai 1802; il a conséquemment aujourd'hui 58 ans. Avocat et homme du monde, on le vit subitement renoncer à toutes ses jouissances, pour entrer au Séminaire de St. Sulpice à Paris, en 1824. Quelques années plus tard, en 1830, il rédigea l'*Avenir* de concert avec Lamennais et de Montalembert. Ce journal soutenait et défendait des opinions d'une étrange nouveauté sur la démocratie, la politique et la religion. L'*Avenir* fut condamné par les autorités civiles et ecclésiastiques de France, et ses trois rédacteurs, si célèbres depuis dans le monde littéraire, se rendirent à Rome pour en appeler de la censure de l'Archevêque de Paris. Au lieu de les en relever, Grégoire XVI, dans une lettre encyclique, frappa au contraire de réprobation la nouvelle école politico-religieuse. Lamennais refusa de se soumettre au décret du Pape et publia son livre sur les *Affaires de Rome* et ses *Paroles d'un Croquant*. De Montalembert et Lacordaire refusèrent de le suivre dans cette nouvelle voie. Ce dernier commença alors à prêcher dans l'église de Notre-Dame à Paris, où ses *Conférences*, qui lui firent sa réputation d'orateur hors ligne, attirèrent chaque jour non seulement une foule de peuple, mais encore l'élite de tout ce que la capitale renfermait alors d'hommes distingués en fait de science, de politique et de littérature.

En 1841, il entra dans l'ordre de St. Dominique et il parut bientôt en chaire revêtu de son nouveau costume religieux. C'est vers cette époque que Lacordaire publia la *Vie de St. Dominique*. En 1848, il fut élu membre de l'Assemblée Constituante. Il y prit son siège qu'il résigna peu de temps après. Il dirigea aujourd'hui le collège de Sorrèze.

On s'abonne, pour cinq CHÉLINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Education et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour cinq CHÉLINS par année au "Lower Canada Journal of Education, rédigé par le Surintendant de l'Education et par M. James Phelan, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour cinq CHÉLINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix: un chélin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Education à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'Education une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.

Des Presses à Vapeur de Senécal, Daniel & Cie., 4, Rue Saint Vincent.